

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



III
AIX-EN-PROVENCE
1988

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année numismatique, pour le Groupe de Provence, aura été marquée par l'attribution de la première édition de la Coupe « Georges COUSINIÉ ». Je tiens à souligner en préambule à ce volume des *Annales* le succès de nos publications qui ont toutes été primées au travers des trois coupes remises à Menton lors de notre Assemblée Générale de 1988 :

- nos numéros spéciaux, avec le premier prix à "Peiresc numismate" de M. Philippe THIOLLIER;

- nos *Annales* , avec le deuxième prix à "L'atelier monétaire d'Arles" de M. Jean-Louis CHARLET;

- notre bulletin, avec le troisième prix au "Lexique de numismatique universelle" de M. A. CAVALLO.

Je veux y voir, au travers de la centaine de réponses reçues sur l'ensemble de la Provence, la confirmation de l'utile complémentarité de nos publications qui ont toujours été, sont et seront appréciées par tous les vrais numismates, quel que soit leur niveau, leur goût ou leur motivation.

Michel GOURILLON
Président fédéral

LE MOT DU RESPONSABLE

L'an dernier, j'exprimais mon contentement d'avoir pu assurer la continuité des *Annales* en assurant la sortie du numéro 2. J'avais aussi pu rattraper le retard de parution du numéro 1, puisque ce numéro 2 avait été distribué dès l'automne 1987. Pour ce qui est des délais, je n'ai pas pu faire aussi bien cette année: plusieurs articles me sont parvenus en retard (le dernier m'a été remis à la bourse d'Aix le 11 décembre!) et je n'ai achevé la composition et la saisie sur ordinateur que le 29 décembre.

Ce petit retard ne porte toutefois pas à conséquence. La contrepartie en est une richesse accrue du contenu. Cette année, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter six contributions, toujours aussi variées selon le principe éditorial que je me suis fixé: il en faut pour tous les goûts ! C'est ainsi que, pour la première fois, les *Annales* accueillent un article de numismatique byzantine. J'attends pour l'an prochain des propositions dans le domaine de la numismatique gauloise ou encore dans le domaine des médailles. Ce volume d'*Annales* sera ce qu'en feront tous ceux qui voudront y collaborer. Tel est mon vœu au seuil de cette nouvelle année.

Aix, le 29 décembre 1988

Jean-Louis CHARLET
Président du Groupe Numismatique Aixois

FAUX ET FAUSSAIRES dans le monnayage antique.

(extrait des *Annales* du Cercle Numismatique de Nice)

De tous temps, et par esprit de lucre, les objets auxquels on accorde une certaine valeur ont été contrefaits. Tout particulièrement les monnaies de collection ! Pour ces dernières, on peut distinguer deux principaux types de fraudes: la monnaie fausse, qui est la reproduction plus ou moins réussie d'une monnaie authentique, et la monnaie falsifiée, monnaie authentique mais commune, qui, par divers truquages de la gravure, devient une pièce rare.

Heureusement, le travail de la plupart des faussaires a pu être déjoué grâce à l'édition d'ouvrages dénonçant leurs frauduleuses productions. Il y a également de nombreux livres techniques sur les divers monnayages, et leur étude peut bien souvent nous mettre à l'abri d'achats douteux. Mais ils ne peuvent nous donner que des principes théoriques, et l'expérience acquise par l'œil ne se trouve pas dans les documents. Néanmoins, ces deux moyens d'investigations se complètent et s'entraident, tels l'aveugle et le paralytique de la fable.

Il faut savoir que si les ouvrages antérieurs à la Révolution sont d'une valeur certaine pour les bibliophiles, ils ne valent plus grand chose, en général, pour l'étude actuelle des monnaies; les numismates de jadis n'avaient qu'une faible idée du monnayage antique. Par exemple, Rouille a édité en 1530 un livre intitulé *Promptuaire des Médailles* où il émet l'hypothèse de l'existence de monnaies d'Adam et Ève, des Patriarches, de leur descendance etc...

Parallèlement, plus une pièce fausse est ancienne, plus on a de chance d'y découvrir des erreurs épigraphiques, métrologiques, de style ou purement fantaisistes, car ces connaissances ont été acquises au cours des siècles. Hélas ! les faussaires ont suivi la même progression, et ils progresseront encore ! Mais s'il est vrai que notre expérience est plus grande que celle de nos ancêtres, il est également vrai que l'œil de la postérité sera plus subtil que le nôtre à déceler les faussaires. Je vais, brièvement, vous en présenter trois, parmi les plus importants connus à ce jour.

Le premier, et incontestablement le plus illustre, se nomme GIOVANI CAVINO (1500-1570). Il est né à Padoue, ce qui lui vaut le surnom de *Padouan*, ce qui deviendra par la suite le nom commun de sa production. Il est orfèvre de métier et se fait aider dans ses travaux par deux de ses fils. Son associé Alexandre Bassiano est sans doute l'instigateur qui a poussé Cavino à créer ses médailles. Plusieurs auteurs pensent qu'il n'a pas voulu tromper, qu'il travaillait souvent à la commande pour combler les vides de certains médailliers. À son époque en effet, collectionner les monnaies consistait, avant tout, à établir une suite de portraits, et l'on n'hésitait pas à introduire une copie là où l'on avait du mal à se procurer l'original.

En 1670, un français, Thomas LECOINTE, achète à une famille italienne les coins qui sont en sa possession. Cent ans séparent cette acquisition de la mort de Cavino; il est certain que ces coins ont été utilisés durant cette période. Ensuite, Lecoinge a légué la totalité de son achat, soit 122 coins, à la Bibliothèque Nationale. Une bonne partie de ces derniers ont disparu lors de la Révolution de 1789, et il n'en reste plus que 54. Les coins manquant doivent servir, encore de nos jours, à faire des faux !

Toutes les pièces du Padouan sont frappées. Celles que l'on trouve moulées sont

postérieures à sa production. On reconnaît facilement les padouans, comparativement aux monnaies d'origine, par la gravure influencée par le style de l'époque, une recherche trop poussée des détails, un relief trop important des portraits, un certain manque de fidélité par rapport aux monnaies qu'ils veulent imiter. Dans quelques cas, ces variantes sont mineures, mais suffisantes pour les distinguer. Ils sont généralement frappés sur flans minces et trop uniformément ronds. N'ayant pas circulé comme les véritables monnaies, ils sont le plus souvent très bien conservés et dépourvus de patine.

Les padouans originaux sont assez recherchés, non comme copies de pièces antiques, mais comme œuvres artistiques de la Renaissance italienne. Par contre, ceux fabriqués par la suite, qui sont le plus souvent moulés et nommés à tort « padouans », sont de faible valeur. Cavino a surtout imité les grands bronzes du Haut Empire Romain et gravé quelques coins selon sa fantaisie. Il a fait également des médailles de ses contemporains. Ses sesterces, qui pouvaient, jadis, passer pour authentiques, ne peuvent plus de nos jours tromper que les néophytes. Klawans a répertorié, dans un ouvrage, tous les padouans. Il donne en regard la référence des pièces originales correspondantes pour que l'on puisse contrôler les dissemblances.

Le second, Carl Wilhelm BECKER (1772-1830) est, comme son père, négociant en vins. Il montre dès son jeune âge un goût très développé pour la sculpture et mène de pair avec sa profession une vie artistique et culturelle. Il abandonnera par la suite son métier pour devenir antiquaire. On raconte à son sujet l'anecdote suivante. À ses débuts de numismate, Becker a été victime d'une supercherie de la part d'un certain baron X... de Munich, qui lui a vendu un faux aureus de Commode. Lorsqu'il découvre la fraude, il va se plaindre à son vendeur. Celui-ci répond sèchement l'avoir honnêtement servi, et ajoute qu'il s'occupe de choses auxquelles il n'entend rien ! Offensé, Becker part à la recherche de matériel de graveur, se met au travail et, au bout de quelque temps, fournit au baron un lot de monnaies dont certaines sont de sa fabrication. Ce dernier les trouve toutes bonnes et, encouragé par ce succès, Becker commence sa production.

Il ressort de l'avis général qu'il cédait ses monnaies comme copies. Ce sont, paraît-il, certains de ses acheteurs qui les revendaient comme authentiques. Plusieurs musées d'Europe possèdent des séries entières de ses imitations. Jusqu'à présent, une opinion définitive n'a pu se faire à son sujet. Quoi qu'il en soit, on est en droit de penser que Becker était au moins un « roublard », car, s'il ne disait pas que ses pièces étaient authentiques, il faisait tout pour qu'elles le paraissent, allant jusqu'à les user en les mettant dans une boîte fixée à une roue de son fiacre.

La connaissance des principes métrologiques étant à ses débuts, il n'a pas cherché à respecter le poids. La tranche est reconnaissable, les légendes manquent bien souvent de fidélité. La plupart de ses imitations présentent l'avers et le revers convexes, lorsqu'elles ne sont pas pratiquement plates. On est étonné qu'à l'époque elles aient pu être acceptées aussi facilement par d'éminents numismates. Ses imitations portent sur des pièces en or et en argent, grecques, romaines, médiévales, et quelques médailles dont Hill a dressé le catalogue.

Enfin, le plus récent, le plus habile et le plus redoutable des trois se nomme Constantin CHRISTODOULOS. Il est conseillé dans ses imitations par un antiquaire d'Athènes. Un de ses parents, sous sa direction, grave les coins. Car cet homme pratiquement illettré, n'est même pas graveur et son ignorance sur le plan numismatique est

telle qu'il a quelque fois pris comme modèles des pièces fausses. Mais il excelle dans le travail qui consiste à maquiller les monnaies par des patines, usures ou contre marques et à les vendre. Sa tactique est de prétendre, lors d'une découverte plus ou moins officielle, détenir une partie de ce trésor. Il mélange pour cela quelques pièces rares et fausses de sa production à un lot de monnaies communes et authentiques.

Ceci se passe au début de notre siècle. En 1914, après maints procès, le conservateur du Musée d'Athènes Svoronos réussit à faire confisquer par le gouvernement grec tous les coins de ce faussaire et en fait éditer le catalogue. Christodoulos a essentiellement imité des monnaies grecques et des pierres gravées.

Ravel, dans son ouvrage intitulé *Falsifications. Moyens de les reconnaître*, dit au sujet des faux de Christodoulos: « Maintenant que nous connaissons les faux, les coins et la manière si simple de leur fabrication, ces falsifications nous paraissent banales et ce qui a été dit à leur propos nous paraît incompréhensible ». Il faut dire qu'à l'époque celles-ci avaient fait souffler un véritable vent de panique et découragé beaucoup de numismates. Cet ouvrage, s'il n'est pas exempt de critiques, donne malgré tout d'excellents renseignements sur ce qui fait qu'une monnaie peut être fausse ou authentique; sur les patines, les diverses concrétions et altérations des métaux. Il existe bien d'autres ouvrages de ce genre rendant de réels services aux numismates.

Ici se termine la partie concernant les faussaires, leurs productions et les ouvrages s'y rattachant. Je passe à celle relative aux monnaies.

L'imitation d'une monnaie est plus facile à réaliser en faisant un moule qu'en gravant un coin, mais la différence de résultat est grande. Sur la pièce moulée, on peut voir sur la tranche la trace de jointure des deux parties du moule, si elle n'a pas été limée ou martelée pour la faire disparaître, ce qui peut se remarquer aussi. Les portraits sont émoussés et flous, les petits détails estompés; il y a un manque de netteté entre les creux et les reliefs, contrairement à ce que l'on constate sur une pièce frappée. Les caractères composant la légende sont empâtés et arrondis à leur base, tandis qu'ils sont à angles vifs sur la monnaie frappée. La convexité de l'avvers et la concavité du revers sont pratiquement inexistantes sur la plupart des pièces moulées. Le champ manque de régularité, il semble poreux, râpeux; on y remarque des trous et des pustules dus à l'ébullition du métal lors de la fonte. Malgré tout, il ne faut pas confondre ces trous et pustules avec les diverses corrosions et altérations naturelles facilement reconnaissables; ni la pièce moulée avec une pièce frappée sur flan surchauffé qui rend l'aspect pâteux.

À la frappe se produit souvent l'éclatement du flan, créant une fente se terminant en amont par une lézarde filiforme. Très souvent, la tranche est crevassée et réticulée. Sur le champ se produit parfois une éjection rayonnante du métal visible par endroits. Quelquefois se produit aussi ce que l'on appelle le tréflage, dû au déplacement du coin par rapport au flan lors d'une frappe redoublée. Tous ces incidents sont parfaitement inimitables par le moulage. À diamètre et épaisseur semblables, la densité d'une pièce frappée est plus forte grâce au martelage qui comprime le métal, tandis que la pièce moulée est allégée par les bulles d'air qu'elle contient, provoquées par la fusion.

Quelques éléments nous permettent de présumer de l'authenticité d'une pièce. Pour le bronze, il y a la patine qui s'est formée au cours des siècles. Elle peut être, selon la composition du métal et le milieu ambiant, de différentes couleurs, mais toujours d'une grande consistance et indélébile aux solvants, ce qui n'est pas le cas des fausses patines qui sont toujours superficielles. Remarquez qu'à patine authentique

correspond une monnaie authentique, mais une fausse patine ne signifie pas pour autant que la pièce le soit également.

Sur l'argent, on trouve diverses altérations qui n'existent que sur les monnaies anciennes. Ravel, cité plus haut, en donne la classification. Les faussaires ont toujours essayé de les imiter par divers procédés, mais les résultats sont différents. L'argent amorphe est une altération se présentant sous la forme d'une pellicule d'argent presque chimiquement pur. Dans cet état, si l'on cogne la pièce, il s'en détache un éclat et l'on peut voir une couche sous-jacente d'aspect terreux. L'argent corné ou oxyde brun, mi-patine, mi-altération, se reconnaît à sa couleur brunâtre. Si l'on attaque cette corrosion avec une lame, on se rend compte qu'elle se laisse facilement entailler. Sa consistance et sa couleur la font ressembler à du plomb, et l'on peut dire qu'une pièce portant cette matière ne peut être considérée comme fausse. Il est très difficile de la retirer complètement par des moyens mécaniques; seuls les moyens chimiques y parviennent. Néanmoins, dans les deux cas, il y a un risque d'entamer la gravure si l'on ne prend pas de grandes précautions. Les diverses concrétions que l'on trouve pratiquement sur tous les métaux et alliages sont facilement imitables en laboratoire, mais, si elles ont la même apparence, elles sont loin d'avoir la même adhérence que les concrétions naturelles.

Parmi les divers éléments d'investigation, il ne faut pas négliger la pesée. En effet, surtout pour l'or et l'argent, les anciens monnayeurs apportaient une grande précision aux poids des monnaies, à leurs fractions et multiples, leur valeur étant pondérale. On doit considérer qu'une pièce de très bonne conservation peut parfois faire quelques dixièmes de gramme en moins que le poids légal, mais jamais en plus ! Les monnaies dont l'état d'usure varie de TTB à TB peuvent perdre respectivement de 5 à 10 % de leur poids initial, si elles ne sont pas corrodées ou limées. Des ouvrages nous permettent de contrôler les divers systèmes pondéraux qui varient selon les époques et les régions, ce que les faussaires ont longtemps ignoré !

Notons au passage les imitations qui possèdent un certain réalisme, faites par galvanoplastie. Pour être convaincantes, il faut qu'elles soient réalisées en cuivre électrolytique, donc parfaitement pur. Elles sont dorées, argentées ou bronzées par la suite. Comme elles sont creuses, leur poids les trahit et elles sont toujours formées de deux parties soudées ensemble.

La connaissance de l'histoire et de l'origine des monnaies peut également rendre de grands services. Prenons l'exemple d'une pièce que l'on vous propose d'un certain empereur et qui présente, admettons, le style des monnaies frappées à Alexandrie d'Égypte. Si vous pouvez prouver grâce à vos connaissances que cet empereur n'a jamais été en possession de cet atelier, vous ne vous laisserez pas duper. Autre exemple : si vous possédez de ce même atelier un bronze d'Othon, il y a de fortes chances pour qu'il soit bon. En effet, cet empereur n'a pu frapper des monnaies de ce métal que dans les colonies romaines. Il ressort donc de ce fait que tous les bronzes que l'on vous propose de types métropolitains sont faux !

Voyons maintenant quelques exemples de monnaies falsifiées. Prenons d'abord celui d'un avers courant de Philippe I auquel on soude un avers également courant de son épouse Otacilie: cela en fait une pièce rare ! Mais ce genre de supercherie est décelable sur la tranche, à l'assemblage des deux parties. Certains faussaires, pour déjouer ce contrôle, se sont montrés plus ingénieux. Ils ont creusé une monnaie entre le grénétis et la légende, lui donnant l'apparence d'un boîtier. Puis ils ont encastré la

partie ajustée, en guise de couvercle, provenant d'une autre pièce, et camouflé la jonction circulaire par une patine; grâce à ce travail, la tranche reste intacte. Mais les faussaires ont souvent commis l'erreur de ne pas prêter attention aux légendes et aux portraits qui ne sont pas toujours de même style, ni au métal, qui n'est pas toujours exactement de la même composition sur les deux parties assemblées. En regardant attentivement, on doit apercevoir la trace circulaire de la jointure, qui peut être nettoyée de sa fausse patine à l'aide de solvants.

On peut également falsifier une monnaie en pratiquant des retouches au burin, de façon à changer la physionomie d'un portrait et le texte d'une légende. C'est ainsi que, d'un Gordien III on fait un Gordien l'Africain, d'un Volusien un Émilien, etc. Mais, même si le burin est utilisé avec dextérité, il laisse toujours des traces autour des caractères et des portraits par un abaissement du métal aux points de retouches.

Une autre falsification consiste à surfrapper une pièce antique commune à l'aide d'un coin neuf, ceci pour conserver l'altération du métal qui démontre l'ancienneté de la pièce. Mais, pour donner plus de vraisemblance, il faut pouvoir utiliser un flan correspondant de façon pondérale à la région et à l'époque relatives au faux coin. Par un examen détaillé, on pourra constater la disparition de la corrosion aux points de contact avec le nouveau coin. On remarquera également des traces de la gravure originale sur les parties légèrement atteintes et qui n'ont pas pu être effacées par la nouvelle frappe. Mais il y a des exceptions d'époque, telles les monnaies juives surfrappées sur des deniers romains, sur lesquelles on aperçoit souvent des traces de la gravure originale.

Je voudrais citer quelques monnaies dont le type, la gravure, le flan sont différents des monnaies qu'elles imitent, mais qui sont cependant parfaitement authentiques. Les pays, royaumes ou cités qui jouissaient d'une certaine influence et dont le monnayage, de bon aloi, était bien accepté, ont vu leurs monnaies copiées par les peuplades avec lesquelles ils commerçaient. Tels les tétradrachmes de Thasos, de Philippe II et d'Alexandre de Macédoine, imités par les Celtes du Danube, les deniers de la République romaine par certaines peuplades gauloises, etc. On trouve aussi des reprises de types, mais avec des variantes, dans les émissions des colonies que certaines cités ont essayées; les monnaies de restitution, qui sont des monnaies à l'effigie de certains empereurs, reprises par quelques-uns de leurs successeurs, tels les antoniniens d'Auguste, Titus, Antonin le Pieux..., frappés par Trajan-Dèce, dont les originaux sont des deniers, et qui sont également authentiques.

Les pièces fourrées ont été longtemps considérées comme fausses. Elles ont une âme de cuivre ou de fer enrobée d'une pellicule d'argent ou d'or. Les plus nombreux sont les deniers de la République romaine. L'opinion a changé à leur sujet depuis que l'on a découvert des documents stipulant que les particuliers étaient obligés de les accepter. La loi appliquait des pénalités à qui les refusait. On s'est également rendu compte qu'un des types de Cassius Longinus, monétaire en 54 av. J.C., n'est connu qu'en exemplaires fourrés.

Cependant, certains mystères demeurent encore inexplicables de nos jours, tel ce trésor découvert à Lyon, comprenant 700 deniers de Septime-Sévère, Julia Domna, Caracalla et Geta. Ces monnaies à forte proportion d'étain sont frappées avec des coins officiels. Le soin apporté à leur fabrication exclut un travail clandestin. Certains auteurs considèrent ces pièces comme des essais d'un nouvel alliage, consécutif à la conquête de la Grande-Bretagne et de ses mines d'étain par Septime Sévère. D'autres pensent qu'il s'agit, à cause d'un manque accidentel d'argent métal, de simples

monnaies de nécessité. Ce problème sera un jour résolu, car le temps qui passe apporte continuellement de nouvelles connaissances aux numismates.

En conclusion, nous dirons que la collection des monnaies antiques est très attrayante et apporte de grandes satisfactions à qui s'y adonne. Mais les transactions sont malheureusement souvent semées d'embûches, et il ne faut pas que ce plaisir se transforme en déception. Pour cela, j'aimerais clore cet exposé par quelques réflexions personnelles ou conseils:

- Jusqu'à ce que vous ayez acquis une certaine pratique, n'achetez que des pièces communes de façon à faire votre expérience à bon marché, ou bien ne traitez qu'avec des gens dignes de confiance.

- Lorsque vous aurez acquis assez d'expérience et que se présentera une pièce douteuse, considérez-la au départ comme fausse, et ne changez d'avis que lorsque tous les arguments vous auront convaincu du contraire. Dans la plupart des exemples cités plus haut se trouve l'exception qui confirme la règle; c'est votre expérience qui vous permettra de la distinguer !

- Pour les pièces rares, donc chères, seul l'expert professionnel sera en mesure d'en confirmer l'authenticité par des procédés plus sophistiqués que ceux mentionnés dans cet exposé.

Je terminerai par cette phrase: il est facile de dire d'une monnaie douteuse qu'elle est fausse; il est plus difficile de donner les raisons qui font qu'elle n'est pas authentique.

Georges BALLESTRI

LES GUERRES CIVILES DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

entre la mort de César et l'avènement d'Auguste, à travers les deniers.

Entre les ides de mars et le moment où Octave reçoit solennellement le nom d'Auguste le 16 janvier 27, la République romaine continue à être secouée de sanglantes guerres civiles au cours desquelles périra nombre des siens. Dans la *Vie des Césars*, Suétone rappelle qu'Auguste dut affronter cinq guerres civiles (*bella ciuilia quinque gessit*), dont la première et la dernière contre Marc Antoine. En fait, dans chacune d'entre elles se retrouvent ces protagonistes, tantôt adversaires, tantôt alliés.

La première est connue sous le nom de *guerre de Modène*, où s'était installé Decimus Brutus, nommé par César propréteur de Gaule Cisalpine, et devenu, malgré cela, un de ses assassins. Marc Antoine, se présentant alors comme vengeur de César, sans pouvoir contre Cassius et Junius Brutus qui avaient quitté Rome pour l'Asie, alla mettre le siège devant Modène, malgré les *Philippiques* de Cicéron et la désapprobation du Sénat et des nouveaux consuls, Hirtius et Pansa. Octave, hésitant, entre finalement dans le camp de ces derniers et fait route avec leur armée pour dégager Modène. Antoine sera battu en avril 43, mais les deux consuls sont tués dans les combats. Decimus Brutus sera lui-même tué un an plus tard.

Que nous apprennent les monnaies ? Decimus Junius Brutus, devenu Brutus Albinus par son adoption par A. Postumius Albinus, avait servi sous César en Gaule entre 58 et 51 avant J.C. et reçu de lui maintes marques de faveur. Magistrat monétaire en 48, il a fait frapper trois deniers particulièrement intéressants sur le plan historique :

- Tête de Mars à l'avers, trompettes et boucliers gaulois au revers, rappelant la campagne de Gaule, ALBINVS BRVTI F. (Babelon, Postumia 11 = fig. 1)

fig. 1



- Piété à l'avers, PIETAS; au revers, deux mains jointes autour d'un caducée, ALBINVS BRVTI F. (Babelon, Postumia 10 = fig. 2), rendant hommage à la mansuétude de César après sa victoire sur Pompée.

fig. 2



- Enfin, le portrait de son père adoptif, A. POSTVMIVS COS.; au revers, ALBINVS BRVTI F. dans une couronne d'épis de blé (Babelon, Postumia 14 = fig.3).

fig. 3



Babelon situait la frappe de ces deniers durant la guerre de Modène, alors que des études plus récentes, suivies par Crawford, les rattachent à l'année 48, juste après la bataille de Pharsale. L'hypothèse de Babelon paraît plus plausible par contre pour un autre denier (Babelon, Vibia 22 = fig. 4) représentant à l'avvers le masque de Pan, C. PANSA; au revers les mains jointes sur un caducée, ALBINVS BRVTI F. Ce denier peut marquer l'alliance entre le propréteur Decimus Brutus, bloqué dans Modène par l'armée de Marc Antoine, et le consul Vibius Pansa, qui s'apprête avec le consul Hirtius à le secourir.

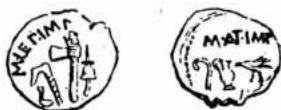
fig. 4



Octave, qu'une campagne de dénigrement tend à rendre responsable de la mort des consuls, a la prudence de ne pas poursuivre Marc Antoine qui, avec les restes de son armée, peut aller se réfugier en Gaule où il est accueilli par le proconsul Lépide. Rappelons que ce dernier y faisait alors frapper des monnaies intéressantes à plus d'un titre: à Cavaillon, des quinaires à légende latine et à Antibes des petites monnaies de bronze à légende grecque. Si le latin était devenu la langue officielle dans l'arrière-pays, le grec restait donc la langue courante de la région côtière, ancienne colonie de Massalia.

Lépide et Marc Antoine, tous deux anciens officiers de César, marqueront leur entente sur des quinaires (Babelon, Aemilia 29 = fig. 5) portant à l'avvers les signes du pontificat suprême attribué à Lépide à la mort de César, M. LEP. IMP., et au revers un lituus, un vase sacré et un corbeau, M. ANT. IMP.

fig. 5



La puissance de cette alliance incite Octave à composer avec elle, et en 43 naîtra l'accord de Bologne qui concrétise le second triumvirat avec des pouvoirs consulaires, législatifs et juridiques qui vont conduire aux proscriptions dont Cicéron sera l'une des principales victimes.

Parmi les tyrannicides, Cassius, qui avait été nommé par le Sénat gouverneur de Syrie, et Brutus, gouverneur de Macédoine, comprennent, lors de leur entrevue à Sardes en 42, que le retour à Rome ne pourra se faire que par la force. Ils unissent

leurs armées et c'est dans la plaine de Philippes en Macédoine qu'ils seront vaincus par celles de Marc Antoine et Octave. On se rappelle les deux épisodes de cette bataille en octobre 42, le premier avec la victoire de Marc Antoine sur Cassius, qui se suicide, alors que Brutus a pris le dessus sur Octave, le deuxième épisode avec la défaite et le suicide de Brutus.

Les protagonistes sont parfaitement connus par les monnaies:

- C. Cassius est l'héritier d'une longue tradition républicaine éprise de légalité, de liberté et de justice, comme en témoignent les admirables deniers de Q. Cassius Longinus en 55 (Babelon, Cassia 8 et 9 = fig. 6 et 7): à l'avvers, tête de la Liberté, LIBERT, ou de Vesta voilée; au revers, le temple de Vesta et le souvenir de l'équité judiciaire d'un ancêtre. Un autre denier, de L. Cassius Longinus (Babelon, Cassia 10 = fig. 8) représente encore Vesta et rappelle la loi électorale Cassia.

fig. 6



fig. 7



fig. 8



Durant la lutte contre les héritiers de César en 43-44, C. Cassius fera frapper lui aussi sur ses deniers de guerre la tête de la Liberté, voilée ou non (Babelon, Cassia 16 et 18 = fig. 9 et 10), C. CASSI IMP. LEIBERTAS.

fig. 9



fig. 10



Le passé républicain de M. Junius Brutus est lui aussi témoigné par les monnaies: comme magistrat monétaire, il fait frapper en 54 deux deniers historiques (Babelon, Junia 30 et 31 = fig. 11). Le premier représente la tête de Brutus l'Ancien, qui expulsa les rois de Rome, et son autre ancêtre Servilius Ahala, tyrannicide; l'autre reproduit la tête de la Liberté, LIBERTAS, et, au revers Brutus l'Ancien entre deux licteurs précédés d'un héraut.

fig. 11



En 43, Brutus, alors en Macédoine, frappe des deniers avec le titre de proconsul: l'un (Babelon, Junia 34 = fig. 12) avec le visage découvert de la Liberté, LEIBERTAS, au revers une lyre entre un plectre et une branche de laurier, CAEPIO BRVTVS PRO COS.

fig. 12



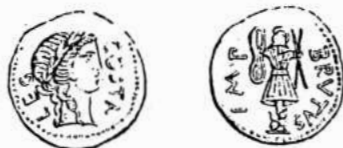
L'autre, avec le buste voilé de la Liberté, L. SESTI PRO Q., au revers un tripode entre une hache et un simulum, Q. CAEPIO BRVTVS PRO COS. (Babelon, Junia 37 = fig. 13).

fig. 13



Quelques mois plus tard, il prend le titre d'*imperator* et fait frapper par son légat Pedonius Costa un autre denier avec à l'avers la tête laurée d'Apollon, COSTA LEG., au revers un trophée rappelant une récente victoire qu'il a obtenue en Thrace, BRVTVS IMP. (Babelon, Junia 42 = fig. 14). Rares sont ceux qui possèdent le très rare denier rappelant les ides de mars avec le portrait de Brutus et au revers le bonnet de la Liberté entre deux poignards.

fig. 14



Sur mer, la flotte républicaine restait intacte, commandée par Domitius Ahénobarbus, dont l'arrière petit-fils, l'empereur Néron, entrera lui aussi dans l'histoire. Cette flotte fit même courir de graves dangers pour le ravitaillement des armées d'Octave et Marc Antoine. Avec le titre d'*imperator*, Ahénobarbus fait frapper en 41 un denier à son effigie, AHENOBAR., au revers un trophée naval avec CN. DOMITIVS IMP. Plus tard, il se joindra à Marc Antoine, mais mourra avant la bataille d'Actium.

En 41, Octave, triumvir, fera frapper deux deniers qui semblent commémorer la victoire sur Brutus et Cassius (Cohen 27 et 417, Crawford 518 / 1 et 2). L'avvers représente, sur les deux, Octave avec une courte barbe, C. CAESAR III VIR R. P. C. ; au revers de l'une, la masse d'Hercule, BALBVS PRO PR. ; au revers de l'autre, une statue équestre d'Octave galopant, POPVL. IVSSV.

Après la victoire contre Cassius et Brutus, auxquels s'était jointe une grande partie de la noblesse romaine, Antoine prend le commandement de l'Asie, Octave celui de l'Occident. Là se situe, en 41, une courte, mais encore sanglante guerre civile, fomentée peut-être par Fulvia, épouse de Marc Antoine, que ce dernier n'avait pas amenée en Asie. Elle persuade son beau-frère Lucius Antonius, alors consul, de prendre le pouvoir, peut-être pour le compte de Marc Antoine (?). L'armée d'Octave bloque les conjurés dans la ville de Pérouse, qui capitulera en février 40 et sera partiellement détruite. Fulvia s'enfuit en Grèce et y mourra la même année. Lucius Antonius mourra lui aussi peu après en Espagne, après s'être réconcilié avec Octave.

Lucius Antonius est connu par de rares deniers où son visage apparaît au revers de celui de son frère Marc Antoine (Babelon, Antonia 48 et 49 = fig. 15 et 16)



Quant à Fulvia, nous connaissons ses traits par les deux quinaires que Marc Antoine fit frapper à Lyon en 43 (Babelon, Antonia 32 = fig. 17), avec Fulvia à l'avvers, un lion au revers, avec sur l'un la légende ANTONI IMP., sur l'autre LVGV D VNI.



Il restait pour le pouvoir de Rome un redoutable adversaire en la personne de Sextus Pompée, qui s'était réfugié en Sicile après la défaite de Munda en 45, où avait

péri son frère Cneius. Après les ides de mars 44, le Sénat l'avait réhabilité et lui avait même donné le commandement de la flotte romaine. La guerre contre les derniers pompéiens allait durer sept ans, de 43 à 36, avec parfois des rémissions. C'est finalement l'entente ressoudée entre Octave et Marc Antoine après la paix de Brindes en 40 et la conférence de Tarente en 37 qui permettra d'en venir à bout, et il faut ajouter les qualités exceptionnelles de stratège d'Agrippa qui semble être le vrai vainqueur de Nauoque en 36, alors qu'Octave au même moment était en difficulté à Tauroménion.

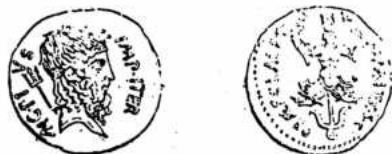
Parmi les monnaies de Sextus Pompeius Magnus, on retiendra de nombreux deniers à l'effigie du grand Pompée, le plus courant, frappé entre 42 et 40, représentant au revers (Babelon, Pompeia 27 = fig. 18) les frères Anapias et Amphinomus de Catane, portant leurs parents; à l'exergue, PRAEF. CLAS. ET ORAE MARIT. EX S. C. rappellent que Sextus Pompée tenait du Sénat son commandement maritime.

fig. 18



Un peu plus tard, tête de Neptune, MAG. PIVS IMP. ITER, au revers un trophée naval rappelant les premières victoires contre les flottes d'Octave (Babelon, Pompeia 21 = fig. 19).

fig. 19



Un autre denier montre le phare de Messine surmonté de Neptune, au revers le monstre Scylla, et toujours cette référence au sénatusconsulte de 44: EX S. C.

Pendant que se déroulaient les péripéties de la guerre de Sicile, se préparaient les ferments de la dernière guerre civile, celle qui allait opposer Octave et Antoine. Dès 41, à son arrivée en Asie, après la victoire de Philippes, Marc Antoine succombe au mirage oriental et sa liaison avec Cléopâtre, reine d'Égypte, date, d'après les historiens, de ce moment-là, alors que sa femme Fulvia lutte à Modène puis mourra, semble-t-il, alors qu'elle essayait de le rejoindre. Après une menace de conflit entre Octave et Antoine, les deux triumvirs se retrouvent à Brindes en 40 et, de bon cœur ou sous la pression de leur entourage, y scellent une union d'autant plus nécessaire que planaient encore deux menaces, la flotte de Sextus Pompée en Sicile et les incursions des Parthes en Asie. Pour mieux consolider cette entente est proposé le mariage d'Octavie, sœur aînée d'Octave, avec Marc Antoine.

L'année 40 sera marquée par la frappe de nombreux deniers (Babelon, Antonia 38; 51; 54 = fig. 20) représentant Marc Antoine, M. ANTON. IMP. III VIR. R. P. C. et Octave CAESAR IMP. III VIR. R. P. C. ou bien CAESAR IMP. PONT. III VIR. R. P. C.

fig. 20



Un autre denier (Babelon 60) représente le portrait d'Auguste CAESAR IMP. et au revers un caducée ailé, ANTONIVS IMP.

De 39 à 37, Antoine et Octavie demeurent à Athènes, où naîtra Antonia, la future mère de Germanicus et de Claude. Leur union sera témoinnée par deux cistophores, frappés vraisemblablement à Éphèse et à Pergame, avec leurs portraits et le cyste mystique (fig. 21 et 22). Mais Antoine va renouer définitivement avec Cléopâtre et l'épouser, répudiant Octavie qui en 35 regagne Rome qu'elle ne quittera plus.

fig. 21



fig. 22



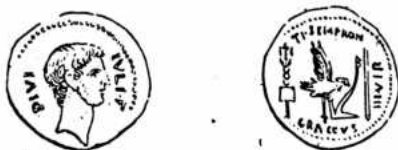
Marc Antoine fait alors frapper à Antioche des didrachmes d'argent, à légende grecque, le représentant au revers de Cléopâtre; des monnaies de bronze analogues à Bérytos, puis, en 32 et 31, après sa modeste victoire en Arménie, des deniers à légende latine avec son portrait, ANTONI ARMENIA DEVICTA, et une tiare arménienne; et celui de Cléopâtre, CLEOPATRAE REGINAE REGVM FILIORVM REGVM, avec une proue de navire. Nul doute que la vue d'une telle monnaie, associée aux récits de la vie dissolue qu'Antoine menait à la cour de Cléopâtre et à la dotation de territoires à la reine d'Égypte, ont irrité le peuple de Rome et l'ont uni autour d'Octave quand, en 32, il décide, avec l'assentiment du Sénat, de venger les affronts et déclare la guerre à Marc Antoine.

Des deux côtés les protagonistes se préparent aux combats. Antoine fait frapper des deniers célèbres représentant à l'avant un vaisseau ANT. AVG. III VIR. R. P. C., au revers l'aigle d'une légion entre deux étendards, à l'exergue le numéro de la légion considérée. Auguste de son côté fait frapper un buste de Mars, derrière, un javelot, CAESAR III VIR R. P. C.; au revers, surmontée d'un trophée, l'aigle légionnaire entre deux étendards, à l'exergue S. C. (Babelon, Julia 67 = fig. 23); sur un autre denier, son portrait DIVI IVLI F. avec un revers analogue (Babelon, Sempronius 13 = fig. 24).

fig. 23



fig. 24



La victoire d'Actium, où se distingue encore Agrippa, le 2 septembre 31, et le suicide d'Antoine à Alexandrie quelques mois plus tard, mettent fin à la dernière guerre civile de la République romaine. Octave pourra faire frapper de 30 à 27 des deniers rappelant ses victoires:

- son portrait à l'avvers, un trophée naval et militaire au revers sur une proue, IMP. CAESAR (Babelon, Julia 158);

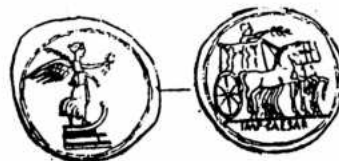
- la Paix à l'avvers, Octave en tenue militaire au revers, CAESAR DIVI F. (Babelon, Julia 105 = fig. 25);

fig. 25



- enfin, ses triomphes d'août 29, témoins des victoires d'Actium et sur Sextus Pompée: à l'avvers, Victoire sur une proue; au revers, Octave sur un quadriga triomphal IMP. CAESAR (Babelon, Julia 154 = fig. 26).

fig. 26



La République romaine, meurtrie par d'incessantes luttes fratricides, mais plus puissante que jamais, laissait place à l'Empire d'Auguste.

Maurice ROUX

L'ÉPOPÉE DE LA MONNAIE D'OR de Crésus au franc germinal

Le cuivre et son dérivé le bronze, l'argent et l'or sont les trois métaux rois entre lesquels hésitent toutes les grandes civilisations. Toutefois, devant l'ampleur du sujet, nous nous contenterons d'étudier les tribulations de l'Or Monnaie à travers cinq millénaires d'histoire.

Riche en métal jaune, l'Égypte pharaonique a le moyen d'en faire son instrument monétaire. C'est seulement à partir du Moyen Empire que certains paiements s'effectuent en métal. Ainsi pesé, ce *métal de règlement* est soit de fer, soit de plomb, de cuivre, d'argent ou d'électrum. Il n'est d'or que pour les grosses transactions. La première monnaie égyptienne a-t-elle été ce petit lingot de 14 grammes d'or qu'aurait fait frapper le pharaon Ménès (3150 av. J.C.): rien n'est moins sûr. Mais l'économie égyptienne relève trop de l'État pour que le commerce privé s'y développe beaucoup et pour que la *monnaie d'or pesée* y circule en abondance. Il sert de préférence aux règlements internationaux, au trafic avec les Crétois et les Asiatiques.

Les premières monnaies d'or

Pour la monnaie, l'étape décisive n'est franchie que du jour où elle est frappée sous la forme d'un disque avec l'apostille et la garantie du souverain émetteur. Alors, et alors seulement, la monnaie remplit son triple rôle qui est de servir à compter, à payer et à épargner, facilement, rapidement et sûrement. La révolution monétaire n'est vraiment acquise qu'au VII^{ème} siècle avant notre ère, quelque part dans l'Asie Mineure hellénisée. La Lydie est le plus souvent désignée comme le théâtre de cette innovation dont le roi Gygès serait le promoteur. Il se peut que la même initiative ait été prise, simultanément, en Phrygie ou en Ionie, de Milet à Éphèse, de Samos à Phocée. La seule certitude est qu'en ce coin du monde et en ce siècle-là surgissent des pièces presque rondes, presque plates, et frappées, qui seront imitées en tous lieux et en tous temps.

Ces premiers monnayages sont d'électrum, alliage naturel d'or et d'argent dans des proportions variables. La pièce de Gygès (14,5 g. à 73 % d'or et 27 % d'argent) est encore un peu ovoïde et aplatie sur les côtés avec une triple empreinte; l'une d'elles, en creux, reproduit l'image du renard, divinisé en Lydie.

La première monnaie d'or est l'œuvre de l'opulent Crésus, successeur de Gygès sur le trône de Lydie (550 avant J.C.). Les métallurgistes de l'époque, qui savent maintenant séparer l'or de l'argent, ouvrent la voie aux monnaies d'or. La monnaie de Crésus pèse un peu moins de 11 g.; elle est frappée à son emblème royal: une tête de lion et une tête de taureau face à face. Elle sera dénommée *créséide*, ou plus communément « *statère* », terme qui restera attaché aux monnaies d'or du monde grec. La racine étymologique du terme choisi marque bien les prétentions à la stabilité de ses inventeurs: du grec *stao*, « je suis fixe ».

Le prestige du *statère* naissant est tel qu'il est imité dans le monde grec: Thasos frappe la première pièce d'or d'Europe en 550 av. J.C.; Agrigente frappe de petites monnaies de 1,21 g. en 406 av. J.C.; toutefois, les états grecs restent en général fidèles au métal blanc et ne monnayent l'or que pour payer les mercenaires étrangers.

En 546, les victoires de Cyrus ouvrent aux Perses les portes de la Lydie, où ils trouvent le métal jaune et l'exemple séduisant du statère. C'est alors qu'apparaissent les premières monnaies d'or des Perses: ce sont les « dariques », qui pèsent 8,4 g. Sur la darique, le roi, incarnation terrestre de la divinité, est représenté en archer, un genou à terre, en position de tir. Bien que le système monétaire de la Perse soit alors bi-métallique, Darius abandonne la frappe des monnaies d'argent aux satrapies pour faire de la frappe de l'or un privilège royal (520 av. J.C.); il était là un précurseur en la matière. Face à la Grèce qui réserve le premier rôle à la monnaie d'argent, la Perse, avec ses dariques, assure la primauté de l'or et ne manque pas de s'en servir pour acheter les consciences et les concours.

Désormais, tous les états du monde ont pour ambition d'émettre des monnaies d'or; c'est pour eux un moyen d'affirmer leur autorité sur leurs féodaux ou sur les autres puissances. Batre monnaie est le moyen d'affirmer un pouvoir; battre monnaie d'or est un droit régalien réservé au pouvoir central et qui le consacre.

Ainsi, à peine maître des mines du Pangée - petite chaîne de montagnes aux confins de la Thrace et de la Macédoine et qui sépare aujourd'hui la Grèce de la Bulgarie -, Philippe II de Macédoine fait frapper un statère d'or de 7,27 g. à son nom, avec à l'avvers la tête d'Apollon et au revers un bige. Son fils Alexandre diffuse cette pièce prestigieuse au fil de ses conquêtes et frappe à son tour statères et doubles statères à l'effigie d'Athéna casquée. Après lui, les Ptolémées en Égypte, les Séleucides en Syrie frappent l'or à leur tour. En Bactriane, l'usurpateur Eukratidas émet un vingtuple de statère d'un poids de 168 g. et d'un diamètre de 5,8 cm.: ce statère accidentel est la plus grande monnaie d'or de l'Antiquité grecque. Ainsi arraché par les conquêtes d'Alexandre aux trésors stériles des rois perses, l'or monnaie circule, et chacun est libre d'en détenir à son gré. Par l'intermédiaire de ses colonies, le monde grec va diffuser la monnaie d'or à travers tout le bassin méditerranéen.

Carthage a ses monnaies d'or: la pièce de 9,7 g. représente la solde mensuelle d'un mercenaire. Toutefois, Carthage frappe aussi des monnaies en électrum à un tiers d'argent et deux tiers d'or (fig. 1).



En Gaule, Massilia, colonie grecque, ne monnaie pas le métal jaune. Cependant, les mercenaires celtes qui vont se battre à l'étranger rapportent de leurs campagnes des statères en provenance de Macédoine, de Grèce, de la Sicile ou de Carthage. Ces monnaies ont un tel attrait pour les Gaulois qu'ils les imitent: servilement d'abord (250 av. J.C.), à l'effigie d'Apollon; puis selon leur fantaisie, avec leurs propres emblèmes stylisés (sangliers, loups, serpents, chevaux...).

Rome, qui a tout à tour utilisé la monnaie bétail (*pecus* = bétail) et la monnaie pesée de bronze, monnaie l'argent depuis la conquête du sud de la péninsule. Toutefois, ces monnaies sont surtout réservées au commerce avec la Grèce. Quant à l'or, il n'est monnayé qu'exceptionnellement: première frappe vers 241 d'une monnaie de 4,5 g.;

puis une pièce de 10,91 g. en 217, lors de la deuxième guerre punique; la même monnaie en 81 sur ordre de Sylla; une autre de 9,09 g. sous Pompée en 50 av. J.C. Il faut attendre César pour qu'en 46 av J.C. Rome entreprenne la frappe régulière d'une monnaie d'or de 8,18 g.: l'*aureus*. Le butin de la guerre des Gaules permet en effet de telles largesses: César aurait ramené de ses campagnes plus de 25000 barres de métal jaune, et, selon Suétone, lors de son triomphe, chaque soldat reçut 200 pièces d'or. Les empereurs qui se succèdent maintiennent le titre et le poids de ces monnaies; la frappe est de qualité et le ciseau délicat (fig. 2).



Toutefois, l'*aureus* ne franchit les siècles qu'au prix d'un allègement modéré, mais constant. L'*aureus* romain n'est pas immunisé contre le mal: quand le métal se raréfie, quand les ressources diminuent, l'État émetteur est toujours tenté de substituer aux pièces anciennes des monnaies moins coûteuses sans en diminuer la valeur. En même temps que l'État, les débiteurs peuvent se libérer à moindres frais. C'est pourquoi toute l'histoire monétaire sera jalonnée d'opérations de ce type.

De 8,18 g. sous César, l'*aureus* passe à 7,8 sous Auguste, à 7,27 sous Néron (vers 60 ap. J.C.), se maintient longtemps à ce poids, chute à 6,55 g. sous Caracalla (en 214), passe à 5,45 g. sous Dioclétien (en 292), à 4,54 g. sous Constantin (en 312), à 3,89 g. sous Valentinien (en 367), et la pureté des pièces devient douteuse. Notons que Constantin, en reprenant la frappe de monnaies d'or de haut titre, veut rassurer l'opinion par un terme nouveau: il rebaptise l'*aureus*: *solidus aureus*, c'est-à-dire « aureus massif, fort ». Toutefois, cette opération ne portera pas ses fruits plus d'un demi-siècle (fig. 3). Le terme *solidus* a donné sol et sou: sur deux millénaires, son odyssée illustrera à la perfection le destin des monnaies tour à tour d'or, d'argent et de bronze, puis condamnées à l'indigence et à l'oubli.



L'Empire romain sombre dans les pires difficultés économiques. En vain cherche-t-il à améliorer sa balance des comptes (on dirait aujourd'hui son déficit du commerce extérieur) par des mesures restrictives et des contraintes. L'or disparaît de la circulation, confirmant ainsi la loi formulée par Aristophane et que reprendra plus tard le chancelier Gresham: « la mauvaise monnaie chasse la bonne ». À Rome, la mauvaise monnaie d'argent frelaté ou de bronze circule de main en main; la bonne monnaie d'or fuit dans les cachettes privées ou au delà des frontières de l'Empire. Quand l'or prend ainsi congé de la circulation, il ne subit pas une défaite. Bien au contraire, c'est parce qu'il est trop désiré qu'il disparaît. La défaite est pour l'État.

Pour l'Occident, l'héritage monétaire de Rome est lourd à porter. Dans le désordre qu'entraînent les invasions, les peuples gardent la nostalgie du système romain, mais, faute de métal, ils ne peuvent même pas y songer. Toutefois, ils essaient timidement avec l'or des rivières: les Wisigoths en Espagne, les Lombards en Italie, les Burgondes en Gaule, les Saxons en Grande Bretagne frappent quelques sous plus ou moins imités des monnaies romaines. Les premiers rois francs frappent encore quelques tiers de sou d'or aux effigies impériales. Mais à mesure que s'épuisent les dernières réserves du sous-sol, les frappes sont moins nombreuses et moins pures. Le tiers de sou d'or, en cinq siècles, perd 60 % de sa teneur en or.

Toutefois, si le métal jaune ne circule pratiquement plus en tant que monnaie, le sou est toujours utilisé comme monnaie de compte. Les codes pénaux retiennent cette unité pour fixer les amendes: dans la loi des Francs saliens, 200 sous pour l'incendie d'une église; dans celle des Ripuaires, 50 sous pour un faux; chez les Burgondes, 30 sous pour le meurtre d'un esclave laboureur. Si l'on compte en sous d'or, on s'acquitte en deniers d'argent. Cette dissociation entre la monnaie de compte et celle qui sert à régler prépare l'instauration d'un système qui sera la règle générale pendant près d'un millénaire. Il y aura une monnaie de compte fixée par la loi et des espèces pour le paiement qui pourront, selon les besoins des émetteurs, varier non seulement en poids et en titre, mais encore en valeur exprimée en monnaie de compte.

Les Carolingiens vont ériger cela en système monétaire: Pépin-le-Bref supprime officiellement la monnaie d'or pour les paiements: pour ce qui est des comptes, ils seront établis en sous, et les paiements, en deniers d'argent. L'équivalence entre le denier d'argent (monnaie de règlement) et le sou (monnaie de compte) est définie ainsi: le sou, qui équivaut au vingtième d'une livre d'argent (779) vaudra 12 deniers (801). Ce rapport (une livre comprend 20 sous de 12 deniers) restera pendant plusieurs siècles l'équation fondamentale de l'Occident: la livre anglaise de 20 shillings (= sous) de 12 pence (= deniers) prolongera ce système jusqu'en... 1971 !

Où est l'or là dedans ? Nulle part. Ce qu'on peut en garder sert aux règlements extérieurs, pour les fournisseurs orientaux. Si Charlemagne fait encore frapper quelques rares pièces d'or, ce n'est que pour le prestige. L'or est enfoui dans les trésors publics ou privés, laïcs ou ecclésiastiques, ou transformé en bijoux. Il est absent des échanges qui ne connaissent que l'argent ou le troc.

Toutefois, s'il a disparu de l'Occident, l'or afflue en Orient, et d'abord à Byzance: carrefour de l'Europe et de l'Asie, la nouvelle Rome trafique sur les soies et les épices, reçoit l'or de l'Afrique et de l'Oural. Elle est encore en mesure de poursuivre la frappe du solidus romain: avec 4,54 g., le *solidus byzantinus*, qui deviendra le besant, reste une pièce de qualité considérée pendant des siècles comme la monnaie internationale (fig. 4). C'est seulement quand les Arabes occupent la Syrie et l'Égypte, coupant les courants du commerce et du métal, que le besant s'allège et s'altère. Les Turcs y mettront un point final en 1453. La gloire du besant produit sur les conquérants arabes une telle impression qu'ils la reprennent à leur compte: c'est le besant sarrasin frappé d'abord à Damas et en Égypte, puis diffusé dans tout le monde musulman. Il s'agit d'une robuste pièce de 4,25 g. frappée avec le métal des pillages, des rançons et des gisements africains. Les Arabes, qui considèrent cette monnaie comme leur denier (du latin *denarius*), l'appellent le « dinar » (le dirham vient de « drachme »).

fig. 4



En résumé, l'Europe occidentale, vidée de métal jaune au temps des invasions germaniques, voit l'or se réfugier à Byzance, seule capitale encore capable de battre monnaie d'or. Les Arabes, enrichis par leurs chevauchées, frappent à leur tour des monnaies d'or qui, par les routes commerciales de l'époque, gagnent l'Occident pour y servir de moyen de paiement international et régler les déficits envers Byzance. Dans les échanges internes, la plus grande partie de l'Europe doit se contenter d'une monnaie d'argent, dont la frappe est abandonnée à d'innombrables féodaux dans le pire désordre.

« L'entracte » des Croisades

Sortant l'Occident de sa torpeur, les croisades vont créer une dynamique irréversible. Quand les Normands enlèvent la Sicile aux Musulmans, quand les Espagnols refoulent l'Islam, ils débloquent la Méditerranée occidentale. Lorsque les croisés débarquent au Levant, ils débloquent, du moins provisoirement, la Méditerranée orientale. Les marchands latins en général et les marchands italiens en particulier font naître ou renaître d'amples trafics portant sur les épices, les textiles, etc.

D'une part avec le butin saisi en Orient, d'autre part avec les produits du commerce maritime (l'Occident vend du bois, des armes, des draps et des salaisons), le métal jaune réapparaît. Certes, en quelques points de l'Occident méditerranéen, a-t-on déjà revu des frappes de monnaies d'or avant le plein effet des croisades: dès le XI^{ème} siècle, les Espagnols de la reconquête imitent les pièces des Almoravides. En 1175, Alphonse de Castille frappe à Murcie des monnaies d'or à son nom. Au XII^{ème} siècle, les Lusignan de Chypre frappent des besants d'or imités de Byzance. De même, en 1231, l'empereur Frédéric II qui prend le titre d'Auguste fait frapper pour la Sicile à Amalfi une « Augustale » à son effigie, avec une titulature calquée sur celle des empereurs romains. Mais ce ne sont là que quelques phares dans la nuit. La véritable résurgence de la monnaie d'or se situe au cœur du XIII^{ème} siècle dans cette Italie qui maîtrise à la perfection les secrets du négoce et de la banque: Gênes, Florence et Venise se disputeront tour à tour le premier plan de la scène.

Le renouveau des monnaies d'or

Ainsi, la « Génovine », le « florin » de 3,56 g. (fig. 5), et le « ducat » ou « sequin » (fig. 6) sont au cours de ce XIII^{ème} siècle les trois fers de lance de cette nouvelle vague de monnaies d'or, dont l'exemple, non content de gagner les grandes et opulentes cités d'Italie, va se répandre à travers toute l'Europe.



fig. 5



fig. 6

La France de saint Louis se dote d'un écu d'or de 4,19 g. en 1266. L'Angleterre d'Édouard III émet en 1349 un florin de 7,2 g., puis des « nobles d'or » de 7 à 8 g. La Castille de Sanche IV fait frapper à la fin du XIII^{ème} siècle un « doubloon » de 4,97 g., dont la frappe sera alimentée par le métal d'Afrique. L'Empire, la Hongrie, la Bohême, le Hainaut, la Flandre, le Brabant, la Hollande, la Bourgogne ont des « florins » dont les effigies varient, ainsi que le poids d'or fin, selon les pays et les circonstances. Ainsi, en 1386, en Allemagne, les villes de Spire, Worms, Francfort et quatre princes s'unissent pour émettre une monnaie d'or de 23 carats qui sera le « florin rhénan » du XV^{ème} siècle. La monnaie d'or est de retour, elle circule librement et chacun peut en détenir à son gré, et suivant ses moyens.

En ce qui concerne la fabrication, la technique n'a guère fait de progrès. Les graveurs du XIII^{ème} siècle utilisent les mêmes procédés que ceux qui frappaient statères et aurei, sans toutefois en égaler la finesse du ciseau. Ils utilisent deux moules en creux, les « coins », entre lesquels ils placent un disque de métal, le « flan ». Cette fabrication sommaire, cette frappe au sens propre, n'est ni parfaite ni constante: contours irréguliers, épaisseur variable... Aussi les changeurs de l'époque doivent-ils vérifier que ces monnaies soient bien « sonnantes » (titre de l'alliage) et « trébuchantes » (poids). En effet, tant que les monnaies ne porteront pas de stries latérales qui en définissent avec précision le périmètre, elles seront la proie de ceux qui les rognent avec impunité s'ils ne sont pas trop gourmands.

Comme au temps de Darius, battre monnaie est le moyen d'affirmer un pouvoir, battre monnaie d'or est un droit régalien réservé au pouvoir central et qui le consacre. Le roi, qui a réussi avec la Croisade à éloigner ou à déposséder les seigneurs, les surclasse avec sa monnaie d'or. Le déclin de la féodalité viendra pour une part de ce déséquilibre.

La restauration de la monnaie d'or résulte de l'essor médiéval et le stimule à son tour. Les deux phénomènes sont réciproques. Aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, les guerres, les famines, les épidémies freinent la tendance, et la monnaie d'or n'y peut rien. À la fin du XV^{ème} siècle, la reprise démographique et économique qui s'amorce va faire grandir les besoins plus vite que les moyens, et le manque de métal se fait à nouveau cruellement sentir. Les temps barbares se sont accommodés de cet état, car une économie stagnante ou déclinante peut se passer de moyens monétaires. Les siècles d'expansion ont d'autres exigences: ils ont soif d'or ! Quand le XV^{ème} siècle arrive à son terme, la monnaie d'or y est encore trop rare. L'Europe occidentale n'en détient que quelques centaines de tonnes: de 90 à 400 selon les estimations contradictoires des historiens et des géologues.

L'Eldorado

Au delà de l'océan, il est un monde que Blancs, Jaunes et Noirs ne connaissent ni ne soupçonnent, un monde qui regorge d'or, mais qui ignore pratiquement la monnaie; un monde qui va produire en trois siècles (XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème}) 2557 tonnes d'or, alors que durant la même période l'Europe en produira 440, l'Asie 453, et l'Afrique 716; un monde enfin dont la richesse causera la perte et dont les civilisations qui le composèrent moururent de mort violente. Elles ne dépérissent pas, ne devinrent pas estropiées, mais furent tuées dans leur fleur, comme un tournesol qu'un promeneur décapiterait en passant.

L'apparente débauche de métal qui éblouira tant les conquérants espagnols ne doit pourtant pas faire illusion. Les civilisations précolombiennes savent ce que vaut l'or et

ne le gaspillent pas. Seuls les rois, les notables l'utilisent et s'en parent, mais non le *vulgum pecus*. Simplement, ils apprécient ses vertus décoratives et lui confèrent une essence divine. Malgré cette abondance de métal jaune, ils en sont encore à la préhistoire sur le plan commercial. Qu'il s'agisse d'une économie libérale comme dans l'empire aztèque, ou d'un système totalitaire comme dans l'empire inca, la monnaie frappée telle qu'on la connaît en Occident depuis près de deux millénaires n'existe pas. Le troc est pratiquement le seul moyen d'échange connu. Dans ce contexte géopolitique, les européens vont apprendre la monnaie au nouveau monde, qui va, lui, permettre à l'Europe d'étancher sa soif de métal jaune.

Commencée avec le voyage de Colomb, cette sinistre épopée va mettre en coupe réglée la majeure partie du continent américain. De leurs premiers voyages, les Espagnols ne rapportent que peu de métal jaune. Les îles des Caraïbes (Cuba, Hispaniola) ne leur fournissent qu'un peu de poudre d'or et quelques pépites troquées aux indigènes ou sorties du sable des rivières: juste assez pour leur ouvrir l'appétit ! Ce n'est que lorsque Cortez, brûlant ses vaisseaux, s'enfonce avec sa petite troupe (quelques centaines d'hommes) vers l'intérieur du Mexique à l'automne 1519 que la plus grande razzia de l'histoire va commencer. Cortez pour le Mexique, Balboa pour Panama, Pizarre pour le Pérou, De Soto pour la Floride, Coronado pour la Californie, Almagro et Valdivia pour le Chili, Quesada pour la Colombie, Mendoza pour l'Argentine: en près d'un demi-siècle, c'est le bouleversement complet d'un continent. La population indienne, décimée par l'esclavage et les épidémies, diminue de moitié. Les noirs, destinés à la remplacer pour les durs travaux, sont déportés par milliers avec le concours des chefs de tribus africains qui voient là une ouverture à un marché jusque là pratiquement réservé aux Arabes. Parallèlement, détrousser l'Amérique au profit de l'Europe n'étant pas une production, mais un transfert de « stock », les Espagnols se lancent dans l'exploitation des mines, seules susceptibles d'assurer des ressources régulières. Mais, des mines et des temples du Nouveau Monde aux quais de Cadix ou de Séville, il est un obstacle particulièrement difficile à franchir: l'océan. Les lourds galions chargés d'or et d'argent sont groupés en *flottas* qui, parties de Panama via Carthagène et de Vera-Cruz, rallient La Havane avant de cingler vers les quais du Guadalquivir: huit mois de voyage, huit longs mois au cours desquels pirates, corsaires, tempêtes et autres prédateurs ont droit à leur part du gâteau. Malgré tout, l'or arrive et, traversant l'Espagne, inonde l'Europe au rythme d'environ 100 tonnes par an.

La plus grande part de cet or est aussitôt convertie en monnaies. Pour ce qui est de la frappe, la technique traditionnelle déjà exposée plus haut se maintient jusqu'à la fin du XVI^e et même une partie du XVII^e siècle. Toutefois, une technique nouvelle qui semble inventée au cours de la Renaissance par un orfèvre d'Augsbourg se répand peu à peu dans toute l'Europe: la frappe dite « au balancier ». L'appareil de fabrication comporte un cylindre de bronze formant écrou à sa partie supérieure, une vis qui traverse cet écrou et un levier horizontal fixé en équilibre sur la tête de la vis: le balancier. D'une cavité ménagée dans le sol (la fosse), l'ouvrier chargé de la frappe manœuvre le levier et fait descendre la vis dont l'extrémité garnie d'un coin heurte violemment le disque de métal (le flan) destiné à recevoir l'empreinte. La tranche est imprimée avec une virole, lisse, cannelée, cordonnée ou comportant des inscriptions en creux ou en relief. Cette nouvelle technique permet aux monnaies d'avoir une plus grande régularité.

À peine débarqué à Séville, l'or américain, en 1537, sert à la fabrication d'une nouvelle pièce d'or de 3,1 g. de fin : l'*escudo*. Le double de cette pièce va devenir célèbre dans tout l'Occident (cf. Alexandre Dumas): c'est la « pistole » (fig. 7). On trouve également dans l'*Avare* de Molière l'expression « tout cousu de pistoles ».



fig.7

À l'imitation de cette pistole enviable et enviée, la France de Louis XIII émet en 1640 une pièce d'or qui porte le nom et l'effigie du monarque: le louis de 6,69 g., dont 6,13 g. de fin, soit 22 carats comme la pistole d'Espagne. Dans la généalogie des monnaies, il s'agit là d'une date charnière, car le louis remplace alors l'écu, qui glisse au rang des monnaies d'argent. Pendant plus d'un siècle et demi, d'autres monarques toujours prénommés Louis feront frapper d'autres louis aux empreintes variées, généralement un peu plus lourds, toujours prestigieux. Guinées anglaises, cruzades portugaises, ducats et rijders des Pays-Bas, ducats et florins de l'Empire, ducats, scudi, sequins et pistoles d'Italie, ducats de Hongrie, de Pologne, de Scandinavie et de Russie (en attendant les roubles d'Elisabeth II), les monnaies d'or ne manquent plus en Occident: rares avant Colomb, elles prolifèrent par la suite. Marque d'abondance ou monnaies de prestige voulant témoigner la puissance, on voit naître des monstres de la numismatique: le quadruple espagnol de 27 g., la portuguese de Lisbonne de 38 g., la portugaloese de Hambourg de 35 g., et le dix louis d'or de Louis XIII qui, avec son flan de 66,92 g. restera le fleuron de la numismatique royale française.

Tentatives de monnaie fiduciaire

Nous ne pouvons ici, sans faire d'erreur de raisonnement, passer sous silence un phénomène qui devait retarder de plus d'un siècle l'emploi généralisé de la monnaie fiduciaire (monnaie-papier) et permettre à la monnaie d'or d'atteindre son apogée avec l'étalon or, le « Gold Standard » de nos voisins Anglo-Saxons. Sans entrer dans le détail de toutes les mésaventures des émissions fiduciaires du XVIII^{ème} siècle, quelques grandes dates en France comme à l'étranger sont à retenir.

Le système de Law sous le règne de Louis XV gonfle le volume des billets jusqu'à 3 milliards de livres. Libellés en écus de banque puis en livres-tournois, ces billets sont à l'origine convertibles en métal, et Law, en associant sa banque et sa compagnie du Mississippi, laisse entendre que ses billets sont gagés par de grandes espérances or. Mais voilà: point d'or au Mississippi ! Et les illusions vont vite laisser place à la panique. Les mesures contraignantes prises à la hâte n'y peuvent rien, les billets s'écroulent à un dixième de leur valeur nominale... Premier désastre...

Les assignats révolutionnaires, qui représentent 45 milliards de francs et 72 milliards avec les mandats territoriaux, multiplient par 33 les disponibilités

monétaires. Cette fois, cependant, on décrète le cours forcé de billets représentatifs de biens fonciers (les domaines nationaux), billets qui n'ont jamais été convertibles en métal, mais qui circulent en *subissant* la concurrence du métal. Les assemblées révolutionnaires ont beau proclamer la supériorité du papier sur le métal, les Français n'en croient rien. Il faut à nouveau faire appel à la contrainte:

- ordre de porter au trésor tous les métaux provenant des demeures des émigrés et des églises (1792);

- interdiction de payer en or ou en argent sous peine de six années de fers;

- la guillotine pour quiconque refuse les assignats (1793);

- confiscation de « tout métal d'or ou d'argent monnayé ou non monnayé qu'on aura découvert enfoui dans la terre ou caché dans les caves, dans l'intérieur des murs, des combles, parquets ou pavés, âtres ou tuyau de cheminées ou autres lieux secrets ». Mais la plupart des citoyens préfèrent risquer la confiscation ou la mort plutôt que d'accepter d'échanger leur or contre du papier-monnaie...

À l'étranger, citons pour l'exemple l'équipée désastreuse de roubles-banco ou assignatzia dont Catherine II prend l'initiative; l'enfance tourmentée du dollar américain qui, dans les spasmes de la guerre d'indépendance, voit l'émission de plus de 450 millions de coupures.

Toutes ces entreprises délirantes mettent plus que jamais la monnaie d'or en cause, dans la mesure où l'on cherche à l'évincer et du fait de son triomphe final. Systèmes prématurés, systèmes délirants, il est bien difficile de porter un jugement sans appel. Qui dit monnaie fiduciaire dit confiance, mais qui dit confiance du public dit aussi connaissance des règles du jeu et respect de ces règles par les tenants du régime en place: montant des billets à imprimer en fonction de la couverture? Quel type de couverture adopter? Or, argent, terres, créances? À quel rythme l'émission du papier cesse d'être stimulante pour devenir menaçante? Voilà bien des questions restées sans réponses en cette fin du XVIII^{ème} siècle, à la veille de grands bouleversements politiques et économiques qui changeront à nouveau la face du monde. La bataille engagée entre l'or et le papier tourne en ce siècle-là et en ce monde-là à l'avantage du métal jaune, discréditant le papier pour plusieurs générations.

Le XIX^{ème} siècle : le siècle de l'or

Bonaparte, Premier Consul de la République Française, jette, en ce début du XIX^{ème} siècle, les bases d'un nouvel ordre politique, social, juridique et économique. Par la loi de Germinal 1803, la nouvelle monnaie qui prend le nom de « franc » a été définie par une équivalence or: un franc = 322 mg. d'or. C'est le célèbre franc-or ou franc-germinal. En or, il était matérialisé par la pièce de 20 francs dont les caractéristiques figurent aux articles 6 à 12 de la loi des 7-17 germinal an XI, le type figurant à l'article 16.

Certes, des billets existaient (pour les grosses valeurs). Mais il y avait « libre convertibilité » d'une monnaie fondée sur l'étalon-or, et ce, dans les grands pays occidentaux: ainsi de la livre, du dollar, du franc, du mark, de la lire, du florin, du schilling, du rouble...

Il faut dire également que la production des métaux précieux avait augmenté plus que dans les quatre siècles précédents. La production d'or extraite de 1850 à 1870 est sensiblement égale à celle qui fut extraite de 1500 à 1850. Ce nouvel afflux de métal

jaune s'explique par la découverte de nouvelles mines d'or: Californie en 1848, Australie en 1851, puis Afrique du Sud, Klondyke et or Sibérien dans les années 1890.

Comme l'a été l'apport de métal jaune consécutif aux grandes découvertes pour les XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, cette profusion d'or est un élément important du développement économique général du XIX^{ème} siècle. Dans un tel contexte, les monnaies d'or se multiplièrent à l'infini. Prenons l'exemple de la France: de 1803 à 1914, 43 types différents furent frappés, sans tenir compte des variétés ni des marques d'ateliers. Du minuscule 5 francs or du Second Empire, d'un poids de 1,612 g. jusqu'aux monnaies de prestige du Second Empire et de la Troisième République, les célèbres 100 francs Napoléon III (fig. 8) ainsi que les 100 francs au Génie gravant la constitution et qui pèsent 32,25 g., la panoplie est des plus variée.



fig. 8

À titre d'exemple, la France du Second Empire a vu la frappe de 1839 tonnes de métal jaune représentant 368.572.419 pièces d'or à l'effigie de Napoléon III... Qui dit mieux ? Ce qui fit également la force de ce siècle, outre la croissance constante d'une économie en pleine expansion, ce fut la libre convertibilité de la monnaie, le cours légal du papier monnaie. Certes, pendant de courtes périodes et à cause de vives tensions, le cours forcé fut plusieurs fois imposé (1848-1850, en 1870 et enfin en août 1914). Rétabli pour la beauté du geste en 1928, il fut de nouveau aboli en 1936, et cette fois d'une manière définitive.

Il aura fallu attendre la plus meurtrière des guerres civiles de l'histoire et le commencement de l'agonie morale, financière et économique de tout un continent pour que le papier monnaie, faute d'or et de puissance, revienne au premier plan. Je reprendrai ici une dernière fois la formule énoncée par Aristophane: « La mauvaise monnaie chasse la bonne ». « Quand l'or prend ainsi congé de la circulation, il ne subit pas une défaite. Bien au contraire, c'est parce qu'il est trop désiré qu'il disparaît. La défaite est pour l'État ».

Michel GOURILLON

LE MONNAYAGE D'UN EMPEREUR BYZANTIN : HÉRACLIUS (610-641)

L'Empire byzantin commence strictement en 330, lorsque Constantin transfère la capitale de l'Empire romain à Byzance, rebaptisée Constantinople. Alors que la partie occidentale sombre sous les invasions barbares, cet Empire romain d'Orient surmonte la crise et se maintient plus de onze siècles, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs du sultan Mehmet II, en 1453.

Les Byzantins n'ont jamais connu cette épithète; ils se firent toujours appeler «Romains», n'oubliant jamais que leur état était l'héritier direct de Rome. Très tôt, la grécisation l'emporte dans la culture et la langue, tandis que l'Église s'impose dans les moindres actes quotidiens. La civilisation byzantine repose sur ces trois éléments. Ainsi, dans leur complexité et leur richesse, les monnaies byzantines s'étendent sur une période plus étendue que celle du monnayage grec, de la République et de l'Empire romains tous ensemble. Le règne d'Héraclius est significatif, laissant dans un abondant monnayage les traces d'un des grands tournants de l'histoire.

Solidus et politique dynastique

Le monnayage byzantin est fondé sur le solidus d'or, taillé au 1/72 de la livre-poids-romaine de métal, en fait 4,5 grammes chacun ou un peu moins. La différence d'environ 3 grammes par rapport à la livre (327 g.) était peut-être la retenue officielle pour couvrir les frais d'atelier. Il reste pratiquement inchangé jusqu'à la création du tétartéron par Nicéphore II (963-969).

Le solidus, naturellement de fabrication soignée et d'un taux de conservation élevé, permet une étude de détail plus facile que les frustes pièces de bronze ou les rares monnaies d'argent. L'évolution des types du droit illustre une transformation des mentalités au cours du règne.

À Constantinople, le pouvoir se transmet comme à Rome. Si l'empereur n'est plus un dieu, c'est un envoyé de Dieu, chargé de prendre soin des hommes. Le nouveau souverain est encore présenté à l'acclamation du peuple: il est ainsi supposé élu par la *uox populi* intermédiaire de la *uox Dei*. Puisque c'est par Dieu que règnent les empereurs, la réussite d'un pronunciamiento manifeste la réprobation divine envers le règne précédent: les mêmes acclamations accueillent donc Maurice, élu en 582... Phocas, qui l'assassine en 602... puis Héraclius lorsqu'il décapite Phocas.

C'est alors qu'Héraclius fait rapidement progresser l'idée de légitimité dynastique et familiale. Il s'emploie pendant tout son règne à fortifier l'association de ses fils au pouvoir: il est ainsi le premier souverain byzantin à fonder une dynastie.

Les solidi ne sont pas datés, mais leur chronologie est établie grâce aux textes et aux folles, qui, eux, sont datés. On distingue ainsi quatre types principaux pouvant comporter de notables variétés.

- *Octobre 610 - janvier 613* : Héraclius est représenté seul, en costume militaire. Il porte une barbe courte. La légende est encore latine, mais avec introduction de quelques caractères grecs: *ΔΝ ΗΕΡΑΚΛΙΥΣ ΡΡ ΑΥΓ* (« Notre Maître Héraclius, Empereur à vie »). À noter que pour le revers des solidi on adopte la croix posée sur des degrés, probablement une illustration du Golgotha, en tout cas signe d'une christianisation profonde du régime.

- *Janvier 613 - octobre 629* : à gauche d'Héraclius figure désormais son fils aîné Héraclius-Constantin, né en 612 de sa première femme Eudocie, morte d'épilepsie la même année. Plusieurs variétés permettent de suivre la croissance de l'enfant, couronné co-empereur dès le 25 décembre 612. Dans ce type et les suivants, les empereurs sont figurés en costume civil. Ce changement est assez étonnant, le règne étant une suite de guerres.

- *Octobre 629 - janvier 632* : Héraclius porte maintenant moustache et longue barbe. Son fils, qui a maintenant 17 ans, est représenté avec une taille presque égale à la sienne.

- *Janvier 632 - février 641* : à la fin du règne, les solidi montrent trois personnages en pied. Le nouveau venu est Héraclonas, né en 626 du mariage d'amour d'Héraclius avec sa nièce Martine (612). Grâce à l'ambition de sa mère, et malgré l'opinion publique qui condamne vivement cette union jugée incestueuse, Héraclonas obtint peu à peu les mêmes droits à la succession que le fils d'Eudocie. On le voit bien sur les solidi: Héraclonas est d'abord représenté non couronné mais de plus en plus grand, co-empereur en juillet 638, il porte les insignes impériaux et il est de même taille que son demi-frère.

Héraclius a donc introduit lui-même une grave ambiguïté. Lorsqu'il meurt d'hydropisie le 11 février 641, une lutte sanglante éclate entre les deux lignées. En septembre 641, par décision du Sénat, on coupe la langue à Martine et le nez à Héraclonas. C'est le premier exemple connu en terre byzantine de cette mutilation, coutume orientale qui symbolisait l'incapacité publique de la victime. Héraclius-Constantin était mort entre temps de phthisie: le Sénat remit donc le pouvoir à son fils, qui assura la continuité de la dynastie sous le nom de Constant II.

La création de l'hexagramme

L'argent est rarement monnayé à Byzance; il est pourtant accepté avec l'or pour le paiement des impôts. Mais une caractéristique est la création sous Héraclius d'une pièce d'argent, l'hexagramme, pesant théoriquement 6,82 grammes et valant 1/12ème de solidus. La première émission est bien datée: septembre 614 à juin 615. Elle servit à payer les traitements officiels... réduits de moitié !

La création de l'hexagramme coïncide en effet avec une période extrêmement critique. L'envoi à la fonte d'une grande quantité d'objets en argent constitue un essai de valorisation de ce métal d'ordinaire négligé, une timide tentative de bi-métallisme. Quoi qu'il en soit, ces pièces sont souvent frappées à la hâte, et généralement nous sont parvenues très usées, preuve d'une intense circulation.

La dernière émission ordinaire de l'hexagramme a lieu vers 680: le malaise économique et la pénurie de métal contribuèrent d'une façon décisive à la disparition de cette monnaie éphémère.

Le follis et les événements militaires

La monnaie d'usage quotidien est le follis de bronze. Sa marque de valeur est inscrite: M (40 noummia). Son cours est donc forcé et peut être ajusté par rapport à l'or. Les textes nous donnent une idée de son pouvoir d'achat au VII^e siècle: 5 folles correspondent au salaire journalier moyen d'un ouvrier, permettant l'achat du pain et des légumes pour nourrir trois personnes pendant une journée. Une monnaie si usuelle

subit directement les contrecoups de la situation économique résultant des événements militaires.

Des rêves de grandeur de Justinien à l'anarchie sanglante de Phocas, l'empire s'était acheminé vers le désastre, dont profitèrent les adversaires de Byzance, sur les deux fronts traditionnels. Dès l'arrivée d'Héraclius au pouvoir, des flots d'Avars et de Slaves submergent la péninsule balkanique, sauf Thessalonique et la capitale. À l'est, le shah-in-shah Khosrô II fait une percée jusqu'à Chalcédoine. Héraclius pense même abandonner Constantinople et organiser la défense depuis Carthage. Pourtant, le cours du follis reste ferme, comme l'indique la métrologie. Tout au plus, la reffrappe sur des flans anciens devient-elle la règle à partir de la troisième année. Mais les Perses accentuent leur pression. Antioche, qui n'avait pu émettre depuis 610 à cause de l'insécurité, tombe finalement en 613. En 614, les Byzantins vivent très mal la mise à sac de Jérusalem: la Sainte-Croix, relique précieuse entre toutes, est emportée à Ctésiphon (la capitale perse, près de l'actuelle Bagdad). La datation des folles indique que Cyzique a dû être prise la même année, et Nicomédie en 617. Dès 616, la perte d'Alexandrie (autre important atelier monétaire) pose surtout à la capitale un grave problème d'approvisionnement en blé. Héraclius impose un sévère plan d'austérité (on l'a vu à propos de l'hexagramme), qui se traduit pour le follis par une dévaluation de 25 %. En même temps, les régions qui ont échappé aux Perses sont organisées en "thèmes", réforme durable qui, du point de vue financier, économise le recrutement de mercenaires étrangers et crée une armée de soldats-paysans bien entraînés et bien équipés.

En 622 (c'est l'année de l'Hégire), Héraclius qui a obtenu de l'Église un important prêt en métaux précieux peut entreprendre "sa" guerre sainte. Ayant versé aux Avars un important tribut pour avoir les mains libres sur le front de l'est, il passe en Asie Mineure le lundi de Pâques 5 avril 622. Bientôt les Perses subissent leur première défaite. Aux offres de paix, le Roi des Rois répond par une lettre injurieuse: la guerre reprend et s'enlise en Arménie. Une nouvelle dévaluation d'environ 30 % de la monnaie de bronze est nécessaire. Depuis 610, le follis a pratiquement perdu la moitié de son poids. En juillet 626, une contre-attaque éclair amène les Perses sous les murs de Constantinople, où les ont rejoints des multitudes de Slaves, Avars et autres Bulgares. Mais le 10 août la flotte barbare est anéantie et sur terre aussi les assaillants sont bientôt écrasés. Comme l'avait prévu son fondateur Constantin, la ville a joué son rôle de donjon de l'Empire: assiégée encore une douzaine de fois, elle restera imprenable jusqu'en 1204.

Désormais, le sort de Khosrô II fait penser à celui de Darius face à Alexandre: l'armée perse est anéantie près ... d'Arbèle (décembre 627); le roi sassanide s'enfuit et est assassiné par ses proches. En 629 (année de l'avènement de Dagobert) les provinces d'Orient sont récupérées, avec en prime la "Vraie Croix" rendue à Jérusalem, en grande pompe, par Héraclius « le premier des Croisés » (René Grousset). Le follis retrouve d'un coup tout le poids perdu, influence bénéfique de la fin de la guerre et de la frappe du bronze provenant du butin.

Mais l'allégresse est de courte durée. Dans les provinces orientales reconquises, les querelles religieuses tournent à nouveau en persécutions. Quand se présente le calife Omar, second successeur du Prophète, il est accueilli en libérateur. Dès 631, le poids du follis doit être réduit de moitié, le plus souvent en coupant en deux des flans du début du règne. Héraclius donnait dans l'astrologie. Ayant paraît-il découvert que son empire serait détruit par des nations circonscises, il avait fait baptiser tous les juifs sous son contrôle et invité Dagobert à procéder de même, lors de la signature du traité

de « paix éternelle » en 630 (ce qui eut lieu en effet). Mais ce sont les Arabes, après l'écrasante défaite du Yarmouk (636) qui enlevèrent définitivement les provinces orientales qu'Héraclius avait rendues au monde chrétien au prix de durs sacrifices. En 639, le follis est une dernière fois dévalué, de 25 %.

Les ateliers temporaires : Isaura et Séleucie d'Isaurie (615-618)

Une autre caractéristique du règne d'Héraclius est l'ouverture d'ateliers temporaires pour satisfaire les nécessités économiques du moment. On a trouvé en Isaurie (sud-ouest de la Turquie, aujourd'hui Zengibar Kalesi, pays aride et montagneux, et son port Silifke), de rares pièces de bronze toujours usées et mal frappées sur des flans ayant déjà servi.

À l'époque de ces émissions, c'est-à-dire les années 6, 7, 8 du règne, tous les ateliers d'Asie tombent aux mains des Perses. Les deux types observés montrent Héraclius et Héraclius-Constantin (à sa gauche et plus petit), mais ils sont inhabituels pour plusieurs raisons. Au droit du premier type, les deux figures sont en buste, dans un style qui fait penser aux solidi d'Alexandrie. Sur le second type, les personnages sont en pied, et plutôt à rapprocher des derniers folles de Nicomédie. Au revers, le christogramme au dessus du M est comparable à celui observé à Constantinople alors qu'on ne le trouve presque jamais à Nicomédie. La coexistence des deux types peut s'expliquer par le fait que plusieurs officines travaillaient côte à côte, avec des ouvriers venus de Nicomédie et d'Alexandrie après la chute de leur atelier d'origine. De plus, en 616 à Constantinople, le type est à trois personnages. La conservation d'un type périmé paraît voulue. Les monnaies isauriennes semblent en effet, malgré la dévaluation de 616, rester sur la base d'un poids théorique de 13,64 grammes. Pourquoi ces ateliers ?

Il semble qu'Héraclius a établi à Séleucie une tête de pont qui a progressé ensuite vers l'intérieur, pour gêner les mouvements des Perses et organiser la résistance. Les monnaies frappées sur place pouvaient servir au corps expéditionnaire. Mais une telle émission dans une région aussi troublée et si loin de la capitale, devait avoir un rôle de propagande auprès des habitants, leur faire croire en la puissance intacte de l'empereur. L'expédition a-t-elle réussi sa mission avant de regagner sa base à Chypre ? Les monnaies ne disent rien de plus. Elles sont pourtant plus utiles ici que les sources littéraires, qui mentionnent seulement la perte de la Cilicie en 622, donc plus tardivement.

Les folles contremarqués de Sicile

Les monnaies surfrappées par Héraclius sont fréquentes. Elles montrent souvent la volonté politique d'effacer le souvenir du règne de Phocas. Mais ici, il s'agit de contremarques dont le but est de modifier la marque d'atelier. Elles se caractérisent aussi par leur bilatéralité et furent probablement appliquées à l'aide d'une pince. Elles présentent au recto le buste de l'empereur et au verso SCLs (de Sicile). On connaît trois séries:

1) Buste d'Héraclius seul, monogramme à droite. La ressemblance avec le buste figurant sur le 1/4 de follis frappé à Catane de 619 à 622 permet son attribution. Ces contremarques sont placées soigneusement: le recto s'applique sur la tête de l'ancien empereur, le verso efface l'ancienne marque d'atelier. Car les flans sont des folles non datés, d'Anastase à Justinien: ils sont probablement entrés en Sicile lors de la reconquête de 535.

2) Le recto est à deux bustes, sans monogramme faute de place. Le verso est identique à celui du premier type. C'est encore l'œuvre d'artistes locaux dans les années 629 à 631. Cette fois le revers de la contremarque est frappé sur le droit de folles d'Héraclius provenant de l'atelier de Constantinople: elle est placée aux pieds des deux personnages. Vraisemblablement, on voulait éviter d'une part d'effacer les têtes des empereurs au pouvoir, d'autre part, on ne voulait pas mettre en concurrence l'effigie de l'empereur de la contremarque avec celle de l'ancienne frappe.

3) Le recto est encore à deux bustes, mais Héraclius porte une longue barbe; au verso, monogramme de la première série accolé à la marque d'atelier. La contremarque est apposée sans précaution particulière sur des flans coupés ou postérieurs à 631. Elle est si grosse que l'ancienne frappe disparaît presque totalement.

Ces trois séries illustrent à la fois l'isolement de la Sicile et la pauvreté en bronze monnayable, puisque les flans utilisés sont des folles introduits à deux époques très distinctes, vers 535 et à partir de 631.

Pour conclure, on peut dire que dans le domaine monétaire, comme pour les autres réformes dans les institutions, le règne d'Héraclius ouvre une nouvelle période qui, pour beaucoup d'historiens, marque le début de l'Empire byzantin proprement dit.

Paul DELORME

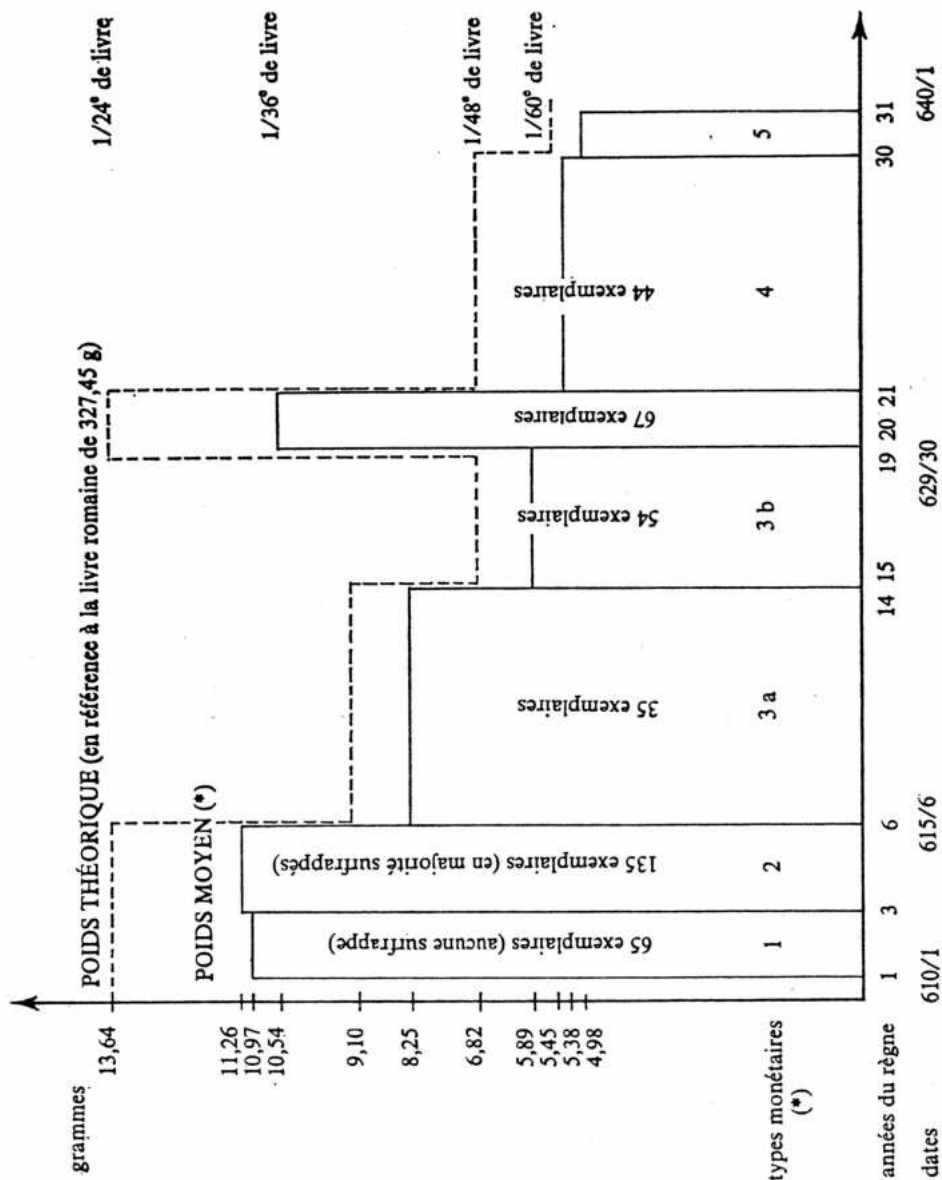
FOLLES



Séleucie (1er type)



Sicile (1ère série)



MÉTROLOGIE DES FOLLES D'HERACLIUS, ATELIER DE CONSTANTINOPE

(*) d'après C. Morrisson, Catalogue des Monnaies Byzantines de la Bibliothèque Nationale.

LA SPÉCIFICITÉ PROVENCALE DU MONNAYAGE ROYAL EN PROVENCE APRES L'UNION À LA COURONNE DE FRANCE

Avant de mourir le 11 décembre 1481, le dernier comte de Provence, Charles III, avait légué ses terres au roi de France Louis XI. Mais son testament demandait de conserver les lois et coutumes de la Provence, et les États, réunis le 15 janvier 1482 adoptèrent un document en 53 articles qui prévoyait que le roi de France ne serait souverain en Provence qu'en vertu de son titre de comte, et avait inclus un article demandant que l'on ne frappât en Provence aucune monnaie nouvelle de quelque type que ce fût, en soumettant toute frappe monétaire dans les comtés de Provence et en terres adjacentes à une délibération des États¹. Il est donc intéressant d'étudier dans quelle mesure et pendant combien de temps le monnayage royal en Provence a conservé des caractères spécifiquement provençaux. Mais peut-être n'est-il pas inutile de rappeler au préalable quel était le système monétaire provençal au moment du rattachement: celui que les États de Provence voulaient conserver.

Le système provençal était fondé sur le denier provençal ou coronat, valant 3/4 de denier tournois. Le patac valait 2 deniers provençaux, soit 1/2 liard ou hardi (le liard ou le hardi valait 3 deniers tournois). Le quaternal ou 1/4 de gros valait 4 deniers provençaux. Le sol provençal ou coronat valait 12 deniers provençaux, soit 9 deniers tournois. Le gros provençal valait 16 deniers provençaux, soit 12 deniers tournois (= un blanc ou douzain royal). Le florin d'or valait 12 gros ou 16 sols provençaux. Quelles étaient les espèces monnayées par les derniers comtes de Provence ?

Le monnayage de René comprend trois grandes périodes. De 1434 à 1455, il frappe des monnaies spécifiquement provençales:

- sol coronat (champ parti de Hongrie et d'un coupé d'Anjou moderne et Bar; R/ champ parti de Jérusalem et d'Anjou ancien);
- quaternal (REX sous une couronne; R/ croix pattée cantonnée de quatre lys);
- patac (PVIE sous une couronne; R/ croix fleurdelisée cantonnée d'un lys en 1 et 4).

Par une ordonnance du 20 novembre 1455, René abandonne les types traditionnels pour adopter un monnayage imitant celui du roi de France. Pour cette période, on a retrouvé:

- le demi-duc (écu couronné d'Anjou ancien; R/ Croix de Jérusalem);
- le grand gros, copiant le gros de roi créé par J. Cœur en 1447 (couronne surmontant 3 lys placés sous un lambel; R/ croix fleurdelisée), ou double gros;
- le blanc ou parpaïolle, imitation du douzain aux couronnelles créé par Charles VII en 1436 (3 types: - dans un trilobe, écu d'Anjou à trois lys, surmonté d'une couronnelle et accosté de deux autres; R/ croix pattée cantonnée de 2 lys et de 2 couronnes dans un quadrilobe;

- écu semé de lys;

- écu à 5 quartiers Hongrie, Anjou ancien, Jérusalem, Anjou moderne et Bar);

- le demi-blanc aux mêmes types, mais simplifiés (une seule couronne surmontant l'écu; R/ croix cantonnée d'un lys et d'une couronne).

Enfin, en 1476, René réforme ses monnaies qui porteront désormais au revers la croix d'Anjou. On connaît:

- le magdalon d'or (florin) au buste de Marie-Magdeleine de face nimbée, tenant le

vase à parfum;

- le grand gros (champ à 6 quartiers, les 5 précédents avec sur le tout l'écu d'Aragon);

- le gros et le demi-gros au même type;

- le quart de gros (R couronné);

- le patac et le denier (R).

Ces monnaies sont frappées à Tarascon et à Aix (respectivement tarasque et A ou rien). Le monnayage de Charles III ne fait que prolonger celui de René, en conservant les mêmes types: le magdalon, le demi-gros et sans doute le gros (mais le patac qu'H. Rolland lui attribue est une monnaie de Charles de Duras pour Naples).

Au moment du rattachement, deux ateliers monétaires sont en activité, Aix et Tarascon, probablement confiés au même maître: Izarnet Astruc, puis Laurent Pons, de Pont-de-Sorgues, qui lui succède en 1480 (différent: L avec point souscrit en fin de légende au revers). Le différent de Tarascon est la tarasque en tête de légende au revers. Quant à l'atelier d'Aix, dont le graveur est Jean Annot, cité comme tailleur de la Monnaie dès le 19 juin 1475, il semble ne pas avoir conservé le A et ne se différencier de l'atelier de Tarascon que par l'absence de différent.

Telle était donc la situation monétaire de la Provence, à l'exclusion de l'archevêché d'Arles, au moment du rattachement. Les articles de ce que l'on a appelé la « constitution provençale » prévoyaient une autonomie institutionnelle de la Provence, sous la souveraineté du roi de France en tant que comte de Provence. Le monnayage royal en Provence pouvait (ou devait) être spécifique d'un triple point de vue:

- le roi de France devait y porter le titre de comte de Provence;

- il pouvait conserver le système monétaire traditionnel fondé sur le denier coronat;

- il pouvait conserver une typologie monétaire provençale.

Dans quelle mesure et pendant combien de temps les rois de France ont-ils maintenu ces trois caractères spécifiques du monnayage provençal ?

Pour Louis XI, la question est délicate, car nous n'avons que peu de documents et seules deux monnaies frappées en Provence (représentées chacune par un tout petit nombre d'exemplaires) nous sont parvenues: l'une de l'atelier d'Aix (A en cœur au R/); l'autre de Tarascon (tarasque en début de légende au R/). Louis XI y porte le titre de comte de Provence (PROVINCIE C à Aix; C P à Tarascon). Mais leur type monétaire n'a rien de spécifiquement provençal: la monnaie frappée à Aix est un blanc au soleil identique, à la titulature près, aux blancs au soleil du royaume (3 lys posés 2 et 1 dans un trilobe sommé d'un soleil; au R/ une croix pattée dans un quadrilobe). Celle de Tarascon, connue à deux exemplaires seulement, est beaucoup plus énigmatique: son avers porte 3 lys posés 2 et 1, et son revers, une croix aux bras couronnés, cantonnée de 2 lys (1-4) et de deux L (2-3). Ce type monétaire, qui n'a rien de spécifiquement provençal, n'apparaît pas non plus dans le monnayage français de Louis XI. H. Rolland², suivi par J. Lafaurie, a cru y voir un sol coronat du système provençal, valant 9 deniers tournois; mais ses arguments ne tiennent pas. Du point de vue typologique, cette monnaie ne rappelle en rien les sous coronats provençaux qui, au demeurant, n'ont plus été frappés après 1455, date à laquelle René a cherché à rapprocher son monnayage de celui du roi de France. Ses dimensions (20 mm. de diam.) et son poids (1,52 et 1,55 g.) correspondent exactement à ceux du demi-blanc de Louis XI. Or on sait que ce dernier répondit aux États « qu'on ne frapperait en Provence d'autres monnaies que celles qui étaient frappées dans les autres parties du royaume »³. On peut

supposer que Louis XI, désireux d'aligner son monnayage en Provence sur celui du Royaume, mais sans heurter les susceptibilités provençales, a profité, comme l'avait déjà fait René avant lui, de la seule coïncidence qui existât entre le système monétaire français et le système provençal: le gros provençal, égal au blanc ou douzain français. Le blanc au soleil frappé à Aix correspond au gros provençal et la monnaie frappée à Tarascon est un demi-blanc correspondant au demi-gros provençal. Or le demi-gros est précisément la seule monnaie frappée en quantité notable sous le règne de Charles III, et il correspond très exactement, lui aussi, par son poids et son diamètre, à notre monnaie. Quant au type monétaire, pourquoi ne pas supposer que l'habile Louis XI ait pu concéder aux provençaux un type original pour le demi-blanc, sans toutefois céder aux particularismes locaux et sans revenir au système monétaire provençal ? Un tel compromis entre les exigences des États et la volonté royale d'imposer le système français n'aurait rien d'in vraisemblable et cadrerait assez bien avec la politique menée par Louis XI, puis par Charles VIII en Provence. C'est d'ailleurs la solution élégante que choisira Charles VIII, nous y reviendrons, en 1488.

En résumé, Louis XI a pris le titre de comte de Provence sur les monnaies frappées en Provence. Mais il n'a pas maintenu le système monétaire provençal et il n'a pas conservé de type spécifiquement provençal, concédant toutefois un type original au demi-blanc frappé à Tarascon. Au total, il a été moins libéral en Provence qu'en Dauphiné, où il a conservé l'emblème régional, le dauphin.

C'est sous Charles VIII que l'union de la Provence à la France devient définitive. En août 1486, les États demandent au roi la confirmation solennelle de l'union du comté à la couronne, ce que fait Charles VIII le 24 octobre 1486 par lettres spéciales que les États approuvent le 9 avril 1487. Entretemps, il semble que les ateliers provençaux aient été fermés. Le graveur de l'atelier d'Aix, Jean Annot, est toujours titulaire de sa charge en janvier 1485⁴, mais aucune monnaie retrouvée ne peut être attribuée à la période 1483-1488. Le 24 avril 1488, Charles VIII prescrit par ordonnance la reprise de la frappe des douzains aux couronnelles, et cette mesure semble avoir eu pour conséquence la remise en activité des ateliers d'Aix et de Tarascon: le 14 août 1488, le roi demande de surseoir au décrit des espèces étrangères qui circulaient en Provence jusqu'à la mise en circulation d'une quantité suffisante des monnaies dont la frappe était prescrite à Aix et à Tarascon⁵. Une ordonnance du 11 novembre 1488⁶ en définit la nature: ce sont des blancs à la couronne; et un règlement du 29 janvier 1489⁷ prescrit la frappe de monnaies d'or et d'argent dans les deux ateliers provençaux, en insistant sur la frappe des blancs comme étant la monnaie la plus propre au pays de Provence. On sent percer ici des intentions analogues à celles que nous avons prêtées à Louis XI: Charles VIII insiste sur la monnaie du système français qui a son pendant dans le système provençal (le roi René avait imité le blanc aux couronnelles). Aucune monnaie d'or n'a été retrouvée. En revanche, on connaît des blancs à la couronne frappés à Aix et à Tarascon. On y observe que Charles VIII n'y porte pas le titre de comte de Provence, mais que le type monétaire adopté est distinct de celui du royaume: l'écu sommé d'une couronnelle est accosté de 2 lys au lieu de 2 autres couronnelles; au revers, la croix pattée est cantonnée de 4 lys au lieu de 2 couronnelles et de 2 lys. Comme pour le demi-blanc de Louis XI, la Provence reçoit un type monétaire original mais qui n'a rien de spécifiquement provençal, alors que le blanc delphinal conserve les armes de la province et qu'à partir de 1491 le blanc à la couronne de Bretagne porte les mouchetures d'hermine. En terres adjacentes, l'atelier de Marseille, fermé depuis près de deux siècles (par Robert d'Anjou) est rouvert à l'occasion de la frappe de ces

blancs aux couronnelles: certains exemplaires portent l'écusson de la ville.

Dans les registres de la Chambre des Comptes pour l'année 1491, on trouve mention de «pieds-forts pour nouveaux pieds de monnaie fabriqués en Provence»⁸. Le Cabinet des Médailles de Paris possède un piéfort d'un demi-écu d'or d'un type original, qui porte au revers la titulature de comte de Provence et de Forcalquier. Les A qu'on voit au revers font penser qu'il était destiné à l'atelier d'Aix, tout comme le blanc au heaume orné dont le piéfort est conservé lui aussi au Cabinet des Médailles de Paris (l'exemplaire du Cabinet de Marseille ne me semble pas authentique). On remarquera que le 16 mai 1497 Jean Sertan, maître de la Monnaie de Marseille, se présente dans son testament comme «maître de la Monnaie dans les comtés de Provence et de Forcalquier»⁹, titre qui correspond à ce nouveau type monétaire.

Marseille a frappé aussi de petites monnaies de caractère municipal qui correspondent au système provençal: le patac (L. 590, double denier coronat qui vaut 1/2 liard ou 1 denier tournois 1/2; il rappelle le type comtal: lys et B ou M ? - P et lys) et le denier coronat (K couronné, L. 587 appelé à tort «gros»; fig. 1), qui portent tous deux l'écusson de la ville et l'inscription CIVITAS MASSILIE; mais aussi le «patac de roy» ou double tournois, d'un type similaire (fig. 2): ce sont certainement les monnaies dont se plaint le trésorier de Provence dans un acte du 7 novembre 1492¹⁰. Ils sont, paraît-il, frappés en trop grande quantité. Cet acte prévoit leur remplacement par des demi-gros et des quarts (division provençale entrant dans le système français) portant la légende DOMINVS MASSILIE. En fait, on connaît des monnaies qui peuvent être identifiées avec ces demi-gros et quarts de gros (K romain et k gothique), mais à la place de la titulature demandée par les Marseillais, elles portent le SIT NOMEN DNI BENEDICTVM traditionnel sur les monnaies du roi de France.

Charles VIII ne semble donc avoir pris le titre de comte de Provence (et de Forcalquier) que pour une émission monétaire projetée et dont on ne peut affirmer qu'elle ait été réellement effectuée. Son douzain provençal a un type propre, mais non spécifiquement provençal. Marseille a obtenu la réouverture de son atelier en tant que ville autonome en terres adjacentes et a pu frapper de *petites monnaies* du système provençal: Charles VIII n'a accepté ce monnayage spécifique que pour des espèces de faible valeur destinées exclusivement à une circulation locale et limitée.

Sous Louis XII, l'atelier de Marseille semble avoir été fermé, peut-être à l'occasion de la réforme des Monnaies de Languedoc, Provence et Forcalquier confiée au général maître Antoine Vidal, nommé le 28 juillet 1499, et en tout cas sûrement en 1504¹¹. Le 3 novembre 1499 A. Vidal et J. Corbeil précisent aux gardes de la Monnaie d'Aix quelles espèces doivent être frappées: écus au soleil, blancs ou douzains, sizains, doubles et deniers tournois; les coins doivent porter la titulature *Ludovicus Dei Gra. Francorum Rex Provincie Comes*¹², et, au revers, la croix de Jérusalem. Si toutes les espèces mentionnées sont spécifiquement françaises, non seulement la titulature de comte de Provence est rétablie, mais pour la première fois depuis l'union à la France apparaît un emblème provençal: la croix de Jérusalem. On a retrouvé l'écu d'or, le douzain et le sizain aux types décrits, mais ni double ni denier tournois. Ont-ils été frappés? Ils ont sans doute été remplacés par le hardi (valant 3 deniers tournois), qui nous est parvenu et qui porte bien au revers la croix de Jérusalem. Pour Tarascon, on n'a retrouvé que le douzain. Ces frappes se situent à Aix de décembre 1499 à décembre 1501 (bail de Jean Trincaire). À Tarascon, la frappe à la croix de Jérusalem a dû être arrêtée aussi en 1501, avant le nouveau bail consenti le 25 novembre à Honoré Carbonnel, prête-nom de Laurent Pons. 1501 est l'année de création du Parlement, qui

marque une première modification des institutions provençales. Or c'est précisément à ce moment que s'observe dans la numismatique une atténuation des caractères provençaux: de 1501 à 1503, l'atelier d'Aix étant au chômage, Tarascon frappe des monnaies d'un type mixte se rapprochant fortement du type français: la croix de Jérusalem est remplacée par une croix potencée cantonnée de couronnelles sur l'écu d'or, de deux lys et de deux couronnes sur les douzains, ou sans cantonnement sur le double toumois. Le titre de comte de Provence est en principe maintenu, bien qu'il disparaisse sur certains douzains (omission exceptionnelle, mais révélatrice).

À partir de 1503, aussi bien à Aix, qui reprend alors son activité, qu'à Tarascon jusqu'en 1508¹³, les monnaies frappées portent encore la titulature de comte de Provence, mais aucun autre signe ne les distingue des monnaies du royaume: sur les écus, douzains et hardis, la croix du revers est identique à celle des espèces frappées dans les autres ateliers du royaume. De plus, le 17 août 1504¹⁴, à la suite d'abus, ordre est donné d'envoyer les boîtes de Provence à Paris pour y être jugées par la Chambre des Monnaies. Toutefois, comme sous Charles VIII, de petites espèces du système provençal sont frappées à Aix: le patac (P sous 2 lys) et le denier coronat (L couronné). En 1511, devant la pénurie des petites espèces nécessaires aux transactions locales de la vie quotidienne, le Parlement obtient une frappe abondante de ces patacs et deniers coronats¹⁵. En fin de règne, pour la frappe de l'écu au porc-épic et du douzain au même type (? , non retrouvé), la titulature de Provence a disparu. Pour cette seconde moitié du règne de Louis XII, les types provençaux ne semblent avoir été conservés que sur un billon dont le type s'apparente à certains «deniers» frappés par la reine Jeanne (L. 629, lys sous une couronne, au lieu du lambel, et croix de Jérusalem au revers; cf. R. 79 et 101) et dont l'identification est difficile: A. Dieudonné y voyait un liard; J. Lafaurie le considère comme un denier coronat. Mais son poids paraît trop fort pour un simple denier. Il s'agit peut-être d'un patac: la disparition du P n'est pas aussi choquante qu'il semblerait à première vue, et l'on retrouvera le revers de cette monnaie sur les *patacs* frappés par François I.

Avec Louis XII, la reprise d'un type provençal sur les monnaies d'or et sur les monnaies blanches n'aura donc été que de courte durée. Mais le roi de France a presque toujours conservé le titre de comte de Provence et, sous la pression des provençaux, la frappe des petites monnaies noires du système provençal s'est développée.

Au début du règne de François I, les ateliers d'Aix et de Tarascon sont au chômage. Dès le 23 janvier 1515, le roi ordonne de forger des deniers coronats¹⁶, mais cet ordre n'est pas suivi d'effet, si bien qu'en 1517 les États de Provence, pour obvier aux difficultés qui s'élevaient journellement, prient le roi de «permettre que l'ancienne forme et coutume de forger monnoye fût gardée audit pays mémement touchant la monnoie noire» (deniers coronats et patacs). Les États demandent aussi que le jugement des boîtes ne se fasse plus à Paris, mais en Provence, à la Chambre des Comptes d'Aix¹⁷. Par lettres patentes du 19 mai 1517, François I autorise la fabrication des coronats et patacs et un mandement royal du 7 avril 1518 ramène à Aix le jugement des boîtes des ateliers d'Aix et Tarascon¹⁸. Mais l'atelier de Tarascon était toujours en chômage et la réouverture de celui d'Aix ne se faisait pas sans difficultés: en octobre 1517, Philippe Besson supplante Vincent Espiard et obtient la maîtrise de l'atelier¹⁹, mais il ne semble pas avoir repris les frappes monétaires avant le 21 février 1519²⁰: il fabrique alors des écus d'or et des douzains au type du royaume, mais portant en fin de légende les lettres P(rovincie) C(omes), ainsi que des monnaies noires du système provençal: le patac (F entre 2 lys; R/ croix de Jérusalem) et le denier

coronat (F couronné; R/ croix cantonnée de 4 points) (P en fin de légende). Au début de son règne, François I poursuit donc la politique monétaire de Louis XII.

L'atelier de Marseille rouvre en 1524, à l'occasion du siège de la ville par le connétable de Bourbon²¹. Les monnaies d'or et les monnaies blanches qui y sont frappées ne portent aucune caractéristique provençale (la marque de l'atelier est l'écusson de la ville); toutefois, soucieuse de concurrencer Aix, Marseille frappe aussi des monnaies noires du système provençal (patac et denier coronat), mais sans le P en fin de légende comme à Aix: Marseille n'est pas dans le comté de Provence.

L'atelier de Tarascon a repris son activité en 1526. On y frappe des écus au soleil et des monnaies blanches qui ne portent aucune marque spécifiquement provençale. Dans la première partie du règne de François I, seul l'atelier d'Aix a gardé la titulature de comte de Provence. Pour les monnaies noires frappées à Tarascon, les textes font état de patacs; mais les espèces retrouvées sont rigoureusement identiques aux doubles tournois du royaume.

Le 10 décembre 1529, François I prend une ordonnance par laquelle il décide de fermer les ateliers provençaux (et delphinaux) en raison des défauts constatés dans leurs fabrications²². En fait, Aix et Marseille ne ferment qu'en 1530. L'atelier de Marseille est le premier à rouvrir en 1532-1533; les espèces frappées sont toujours au même type²³. Aix rouvre en 1536²⁴; toutes les espèces monnayées portent les initiales P. C., y compris les patacs et deniers coronats du système provençal. Toutefois, on commence à frapper aussi des monnaies noires du système français: le double tournois (non retrouvé). Enfin, l'atelier de Tarascon ne reprend son activité qu'en 1538; les patacs qui y sont frappés, au type du double tournois royal, sont décriés le 16 mai 1538. Le 7 décembre 1538, la Cour des Monnaies prescrit la fermeture des Monnaies de Provence et de Dauphiné; les boîtes de fabrication doivent être expédiées à Paris²⁵. L'atelier de Tarascon est fermé entre mars et avril 1539 (fermeture définitive, à l'exception d'une réouverture temporaire au moment des troubles de la Ligue, et en dépit de nombreuses démarches). Les raisons de cette fermeture s'inscrivent sans doute, outre les malfaçons invoquées, dans la politique générale du roi de France qui, en 1535, par l'édit de Joinville, a profondément modifié le statut juridique de la Provence, en réorganisant le Parlement et en limitant le rôle des États: François I tend à créer un état moderne homogène, sinon centralisé. Mais, du point de vue numismatique, on remarquera qu'en Dauphiné et en Bretagne ont été frappés non seulement des monnaies noires, mais des écus, des testons et des douzains de type régional. En Provence, la titulature de comte de Provence n'a été maintenue qu'à Aix et les types spécifiquement provençaux n'ont été conservés que sur les monnaies noires du système provençal.

En 1539, les Marseillais entreprennent des démarches pour obtenir la réouverture de leur atelier²⁶. Suivant l'avis des généraux maîtres, le roi décide par lettres patentes du 31 mai 1539 de faire « informer... en Prouvence... du lieu le plus commode pour ouvrir une seulle monnoye en Prouvence »; Philippe de Lautier est chargé de cette mission et adresse un rapport le 5 octobre²⁷. C'est à l'occasion de la grande réforme monétaire de 1540 que l'atelier de Marseille va rouvrir. Une ordonnance du 14 janvier 1540 réforme le monnayage: elle prescrit à chaque atelier un nouveau différent pour faciliter le contrôle des fabrications et mettre fin aux abus (en l'occurrence, une lettre à la place d'un point). Désormais, c'est la Chambre des Monnaies de Paris qui contrôlera les boîtes des ateliers du royaume; les chambres des comptes de Bourgogne, Bretagne, Dauphiné et Provence n'ont plus de droit de regard sur la fabrication des monnaies, même si les chambres des comptes et les parlements provinciaux gardent

leur droit de juridiction sur les ateliers de leurs provinces. L'ordonnance assigne l'abréviation P (= et) à « celle (des Monnaies) de nostre pays de Prouvence »²⁸. Le 19 mars 1541, de nouveaux types monétaires seront fixés (monnaies à la croisette). Sur rapport de Ph. de Lautier et Fr. Neyrolles, la ville d'Aix ayant exhibé les lettres de Blois du 7 mars 1504 et Marseille ayant adressé une nouvelle requête, les généraux maîtres choisissent d'établir l'atelier monétaire de Provence à Marseille²⁹. Des lettres de François I en date du 24 février 1540 prescrivent l'ouverture des Monnaies de Grenoble et Marseille³⁰. Le 10 avril, les généraux maîtres délèguent Ph. de Lautier pour ouvrir l'atelier de Marseille, qui reprend son activité entre le 15 avril et le 15 juin³¹. Les espèces frappées (écu, teston, demi-teston, douzain, double tournois et liard à l'F) ne présentent aucun caractère provençal. Enfin, le 30 avril 1541, François I prescrit que les monnayeurs de Provence cesseraient de faire partie du Serment d'Empire pour relever dorénavant du Serment de France dont le siège était à Paris³².

Le 17 janvier 1542, les États se plaignent du manque de numéraire et demandent la réouverture de l'atelier d'Aix, attendu que celui de Marseille est fermé depuis plusieurs mois³³. Le roi leur répond favorablement le 25 juin³⁴, mais une querelle entre plusieurs prétendants à la maîtrise de l'atelier en retarde la réouverture, qui n'a lieu qu'à la fin de l'année 1543. Son différent est τ (= et). La titulature de Provence a disparu et, comme à Marseille, les espèces frappées ne se distinguent que par leur marque d'atelier, en dépit d'une demande des États pour que soient frappés des deniers coronats³⁵. Et pourtant, François I maintient des types provinciaux en Bretagne et en Dauphiné. Toutefois, le roi voulut imposer aussi en Dauphiné les frappes nationales: Grenoble frappa en 1541 des écus à la croisette au type du royaume. Mais des protestations s'élevèrent contre cette volonté d'uniformisation du monnayage et contre cette atteinte aux privilèges des provinces, et, à partir du 1er avril 1542, les frappes delphinales repriront. De même en Provence, en 1544, l'abréviation P. C. reparaît sur les derniers écus frappés par Michel Aguilhen; et des lettres de Fontainebleau du 4 août 1546 rendent aux maîtres rationaux de la Chambre des Comptes d'Aix le jugement des boîtes et tous les procès relatifs à la fabrication³⁶.

Au début du règne d'Henri II, le nouveau maître de l'atelier d'Aix, Charles de la Lande, conserve sur les écus d'or la titulature de Provence (C. P.), mais non sur les douzains, et l'atelier est fermé le 3 septembre 1548³⁷. Quand il rouvre, en 1550, la titulature de comte de Provence a définitivement disparu et les espèces frappées sont identiques à celles des autres ateliers du royaume. Paradoxalement, c'est à Marseille que l'on frappe les dernières monnaies spécifiquement provençales: à côté des monnaies d'or, des monnaies blanches et des monnaies noires du système français, la Chambre des Comptes de Provence autorise le 7 septembre 1549 la frappe de deniers coronats et de patacs. Aucun denier coronat ne nous est parvenu et il n'est pas sûr qu'on en ait frappé. En revanche, le patac, lui, a bien été frappé, et en quantité surabondante, puisque le 10 septembre 1550 le roi engage une procédure contre le maître et les officiers de Marseille pour avoir fabriqué une grande quantité de ces patacs « esquels il a commis plusieurs grands larcins, abus et malversations »³⁸. Le type de cette monnaie est bien provençal: P (= patac) sous 2 lys; R/ croix de Jérusalem. La monnaie spécifiquement provençale se termine donc de bien mauvaise façon. L'atelier de Marseille, au chômage en 1552, sera fermé le 3 mars 1554. Aix a alors provisoirement gagné dans la controverse qui l'oppose à Marseille pour la possession de l'atelier monétaire de Provence. Toutefois, au moment des troubles de la Ligue, l'atelier de

Marseille rouvrira pendant quelques années pour frapper au nom de Charles X et, en 1591 et 1592, reprendra la frappe du patac au même type que sous Henri II: ce sera l'ultime prolongement du monnayage spécifiquement provençal.

Nous avons donc suivi, dans sa complexité, l'évolution du monnayage royal en Provence à partir du rattachement. Selon les circonstances et les rapports de force entre les États et le pouvoir central, les caractères provençaux de ce monnayage se maintiennent plus ou moins bien. On notera que les rois de France n'ont accepté de maintenir le système monétaire provençal que pour de petites espèces réservées à la circulation locale, et souvent sous la pression des États. La titulature de comte de Provence n'a été maintenue qu'irrégulièrement, jusqu'au début du règne d'Henri II, et beaucoup plus fidèlement à Aix qu'à Tarascon. Quant aux types monétaires provençaux (essentiellement la croix de Jérusalem), on les rencontre presque exclusivement sur les petites espèces du système provençal: sur l'or et sur la monnaie blanche, ils n'apparaissent que fugitivement au début du règne de Louis XII. Pourtant, les types delphinaux se maintiendront, plus ou moins fortement selon les périodes, jusque sous Louis XIV (1703). Le roi de France aurait-il été moins ouvert envers la Provence qu'envers le Dauphiné ? Les Provençaux auraient-ils défendu leurs particularismes avec moins d'âpreté ? Je pense que la Provence avait déjà été francisée par les deux maisons d'Anjou: sur le plan numismatique, l'influence du roi René en ce sens a été déterminante. Et la Provence n'avait pas, comme le Dauphiné, un symbole simple et spécifique.

Jean-Louis CHARLET

fig. 1



fig. 2



NOTES

1. Article 30: « Item quia ex diversitate monetarum et mutationis valoris illarum solet sepe afferri prejudicium reipublice ideo ut davans premissis obvietur et aliis que ratione premissorum subsequi possent / placeat nec cudi possit in predictis comitatibus et terris illis adjacentibus nisi prius habita deliberatione consilii trium statuum » (A. BdR. B 19 f° 164 r-v = B 49 f° 387; texte légèrement différent en C 2056 f° 219v). Sur les aspects institutionnels et juridiques du rattachement, voir C. BRUSCHI, "Les aspects constitutionnels du rattachement de la Provence au royaume de France", *Aspects de la Provence*, 1982, 27-42.

2. Cf. H. ROLLAND, *RN* 1932, P.V. XXV-XXVI, et "La Monnaie de Tarascon de 1481 à 1539", *RN* 1950, 133-156.

3. « Non cudetur alia moneta ab ea quae cudatur in ceteris partibus regni ubi consultissime et probatissime talia prius disputantur » (suite du texte cité n. 1).

4. Il est confirmé par Baudricant le 25 mai 1483, puis par Aymar de Poitiers le 25 janvier 1485 (A. BdR. B 21 f° 270-271).

5. Saulcy, *Documents...* III, p. 329 (A. BdR. B 3319 f° 17 v); cf. le décret du 19 mars 1488 (A. BdR. B 3319 f° 9), qui donnait ordre aux villes de la Province de fournir 400 marcs d'argent pour la fabrication de monnaies, et qui avait été enregistré le 1er juin.

6. A. BdR. B 3319 f° 21.

7. A. BdR. B 3319 f° 26 v (28 janvier; acte enregistré le 16 février); Saulcy, *Documents...* III, p. 345 (cf. *RN* 1867, p. 220-221) donne la date du 29 janvier.

8. Voir Papon (Fauris de Saint-Vincens), t. III, p. 625.

9. A. BdR. 309 E 533 fonds Lombard, protocole de Reynaud Michel 1496-1497 f° 454 v. Auparavant, J. Sertan est plusieurs fois mentionné comme maître de la Monnaie: A. BdR. 307 E fonds Mouravit, protocole Jacques Gréasque 1484-1512 (J. Gréasque a reçu de l'argent de J. Sertan - *a magistro monete* - les 28-9, 30-9, 9-10, 19-10-1493, puis le 13-2-1495) et 307 E 1118 Mouravit, protocole d'Antoine Niel 1489-1495 f° 134 (16-2-1495: J. Sertan donne procuration pour toucher 500 florins de deux avignonnois, dont Manfred Parpalhé, maître de la Monnaie d'Avignon) et f° 142 (16-3-1495). J. Sertan a-t-il été effectivement maître de l'atelier d'Aix, comme il a été celui de Marseille ? Aurait-il aussi remplacé L. Pons à Tarascon ?

10. Ruffi t. II, p. 327 et surtout C. BLANCARD ("Sur quelques points obscurs de la numismatique de Charles VIII", *RN* 1883, 92-106), qui a retrouvé et publié le document en question, rectifiant certaines erreurs de Ruffi (*Liber consilii* 1492-1493, J. Gilly secrét., f° 18, arch. de Me Estrangin, notaire à Marseille). J'ai signalé à J. Duplessy le "patac de roy" ou double tournois jusqu'à présent inédit, que je publierai bientôt dans le *BSFN*.

11. Lettres patentes de Blois du 27 mars puis du 15 mai 1504 (A. BdR. B 23 f° 111 v et Saulcy, *Documents...* IV, p. 55).

12. A. BdR. B 22 f° 55.

13. Lettres patentes de Blois du 19-11-1507 (A.N. Z 1 b 60 f° 179 r à 181 r et Z 1 b 62 f° 115 v à 116 v).

14. Lettre de Madon, Lettres royaux d'Aix, T I f° 131-133 et A. BdR. B 22 f° 148 v.

15. A. BdR. B 3319 bis f° 179; B 1450 f° 51.

16. Saulcy, *Documents...* IV, p. 145 ms. fr. 5524 f° 193 r à 196 v; reg. de Lautier

fo 156 v à 159 v.

17. Papon (Fauris de Saint-Vincens), t. III, p. 627-629.

18. Ordonnance de François I^{er} n° 117 A.N. reg. Z 1 b 62 fo 173 v et Z 1 b 61 fo 63 v et 64 r (mandement de Saint Germain-en-Laye).

19. Le 4 octobre, V. Espiard présente des lettres patentes lui donnant la maîtrise de l'atelier, mais la Chambre des Comptes refuse de les entériner (A. BdR. B 1450 fo 147) et le 18 octobre le roi fait confier la direction de la Monnaie pour 4 ans à Philippe Besson (A. BdR. B 26 fo 340).

20. A. BdR. B 1236 fo 295 v.

21. Il fallait payer la solde des troupes (A.N. Z 1 b 8): le connétable de Bourbon est devant Marseille le 19 août 1524.

22. Sept. Liber fo 117 r à 118 r. Les raisons de cette fermeture sont exposées le 27 mai 1530 dans des lettres royales d'Angoulême (Sept. liber fo 26 r à 32 r).

23. Dans une lettre du 17 octobre 1926 adressée à M. Raimbault (arch. Raimbault, Musée Granet, Aix), Manteyer signale un patac où il lit au droit FRANCISCVS : FR : DNS : MAS...

24. Bail accordé à Gaspard Martin le 20-12-1535 (A. BdR. B 1257 fo 200); mais celui-ci meurt le 11-1-1536, et son frère Jacques lui succède le 17 mars (A. BdR. B 1257 fo 118).

25. Saulcy, *Documents...* IV, p. 326-327 (lettre du roi insérée dans l'Oct. Liber, entre les fo 56 et 57); le Général-Maître Pierre Porte est chargé de l'exécution.

26. 13 mars 1539 (Sorb. H. 1,9 n° 174 fo 74 r) et 24 avril 1539: le 8 mai, les généraux maîtres répondent qu'il suffit d'une Monnaie en Provence (A.N. reg. Z 1 b 8).

27. A.N. reg. Z 1 b 10 fo 67 v et 68 r.

28. Ordonnance de Soissons, enregistrée le 31 janvier (Saulcy, *Documents...* IV, p. 341-342).

29. A.N. reg. Z 1 b 9, fo 76 r à 77 v.

30. Enregistrées le 6-3-1540 (A.N. carton Z 1 b 536; reg. Z 1 b 62 fo 248 v à 250 r). Nouvelles lettres royales pour l'ouverture de Marseille le 12 mars 1540, de Noyon (Saulcy, *Documents...* IV, p. 348).

31. A.N. reg. Z 1 b 9 fo 136 r et 10 fo 67 v (voir aussi Sorb. H 1,9 n° 174 fo 23 v et 60 r).

32. Voir P. BORDEAUX, *RN* 1896, p. 358.

33. A. BdR. C 1 fo 128.

34. Lettres patentes de Joinville (A.N. reg. Z 1 b 63 fo 65 r à 66 r et Z 1 b 10; Sorb. H. 1,9 n° 174 fo 16 r).

35. Le 1^{er} février 1544 (A. BdR. C 1 fo 226); nouvelle demande le 20 mars 1545. Réponse négative des généraux maîtres le 13 avril à la demande de Mgr. Guérin, avocat du roi en Provence: « ladite monnaie [le denier provençal] est fort dommageable au Roy et à la chose publique » (A.N. reg. Z 1 b 10).

36. Les maîtres rationaux avaient exploité une série d'incidents dus au transport des boîtes à Paris (A. BdR. B 29 fo 184 v et B 3324 fo 1091).

37. Par un édit de Lyon (cf. arch. Raimbault, Musée Granet, Aix).

38. Voir J. LAFAURIE et P. PRIEUR, *Les Monnaies des rois de France*, Paris-Bâle, 1956, t. II, p. 72.

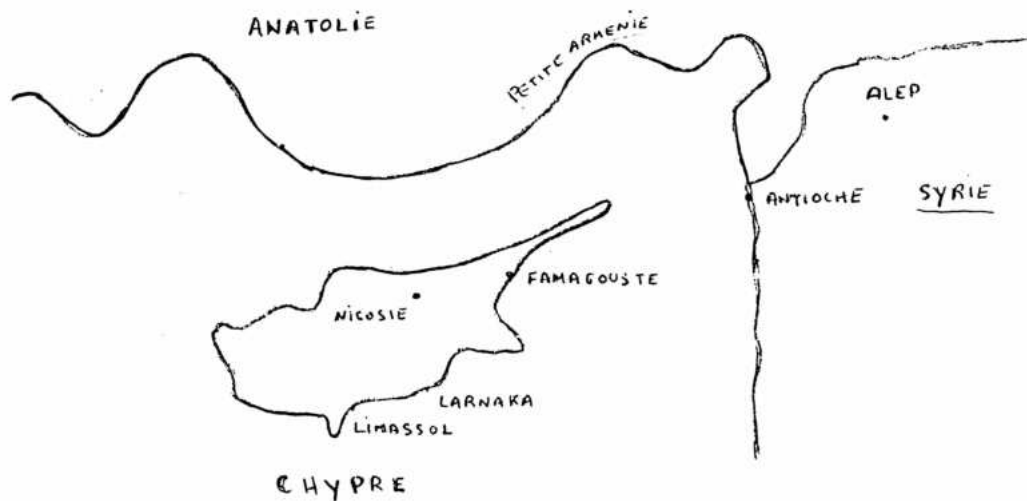
UNE DES DERNIERES MONNAIES EMISES
par l'Orient latin :
la monnaie du siège de Famagouste

Chypre est une île de la Méditerranée orientale, située à l'entrée du golfe d'Alexandre en face de la Turquie d'Asie. C'est l'île la plus longue de la Méditerranée; sa superficie est de 9251 km². Son nom vient du grec KUPROS (en latin populaire *cuprum*), qui signifie cuivre, et ceci à cause des pyrites de cuivre qui abondent dans son sol.

Trois villes principales existaient déjà du temps de la conquête par les Latins:

- Nicosie, au centre de l'île, capitale actuelle (Leucosia);
- Limassol, port de la côte sud;
- Larnaka, port plus au sud-est;
- *Famagouste*, la nouvelle Salamine (*Ammochoustos des Indigenes*), port à la base de la pointe orientale de l'île.

Carte de Chypre



Au IV^{ème} siècle av. J.C., le cuivre était déjà exploité par les Grecs. Au II^{ème} siècle, l'île fut complètement hellénisée et dirigée par les Lagides. En 58 av. J.C., Rome annexa l'île, qui sera maintenue dans l'Empire d'Orient jusqu'en 1191. À cette époque, Richard Cœur de Lion, au cours de la troisième croisade, prendra Chypre et l'enlèvera à l'empereur d'Orient Isaac Comnène.

Par la suite, le roi d'Angleterre vendra l'île aux chevaliers du temple; mais Chypre sera reprise par une révolte que dirige Conrad de Montferrat, neveu de Richard. Guy de Lusignan à son tour rachètera Chypre et sera nommé roi de cette île. Il règnera seul, et sa monarchie sera héréditaire jusqu'à ce que la veuve de l'un de ses descendants Catherine Cornaro la vende aux Vénitiens.

Entre-temps, sous les Lusignans, Chypre subit des invasions génoises et vénitiennes qui y installent des comptoirs et des places fortes. Sous l'œil impuissant des Lusignans, Gênes conquiert Famagouste sur les Vénitiens et y reste pendant près de 100 ans (1373-1464). Venise à son tour supprime Gênes et s'installe avec force pendant aussi plus de 100 ans.

Catherine Cornaro (1454-1520), issue d'une vieille famille vénitienne de haute noblesse, avait épousé Jacques II de Lusignan, roi de Chypre. Devenue veuve (1473), elle vendit, comme nous l'avons déjà dit plus haut, l'île aux Vénitiens et abdiqua en 1489.

Des comptoirs nouveaux ouverts sous l'autorité de Venise développèrent la colonie jusqu'en 1570. À cette date, les Turcs ottomans tentèrent de s'approprier Chypre toute entière en mettant le siège devant Famagouste. Les Vénitiens capitulèrent et les Turcs devinrent maîtres de l'île pendant près de quatre siècles.

La numismatique de Chypre sous l'Orient latin

Les Lusignans, maîtres en titre de l'île, y font frapper des deniers, des sixains, des gros, des carats et des besants d'or.

Les Génois émettent de rares deniers de billon frappés au type ordinaire des monnaies de Gênes, c'est-à-dire au portail (*ianua*).

Les Vénitiens, pour la circulation interne de l'île, firent frapper à Venise de menues espèces de billon dites « carzie », sous Francisco Vernier 1554, sous Girolamo Priuli et Pietro Loredano. Loredano fit frapper des sixains de billon.

La seule monnaie que Venise fit frapper dans l'île fut celle du siège de Famagouste, pièce obsidionale qui nous intéresse présentement. Bien qu'étant en cuivre, cette pièce avait la valeur fictive d'un *besant*. L'émission au cours forcé de cette monnaie de nécessité était assortie de lois sévères punissant ceux qui la refusaient. Elle est d'assez belle facture, avec de légères variantes:

- à l'avvers, on voit le lion de saint Marc accroupi à gauche, la tête de face, tenant entre ses pattes de devant le livre des Évangiles; au dessous de lui, la date de 1570 entre deux petits trèfles. En légende circulaire, on peut lire, chaque mot étant séparé par un petit trèfle: PRO REGNI CYPRI PRESSIDIO (ou PRAESIDIO)

Pour la défense du royaume de Chypre;

- au revers, au dessous d'un petit amour volant à droite, l'inscription sur trois lignes: VENETOR(V) (M) FIDES INVIOLEBILIS

et, sur la quatrième ligne, le mot BISANTE (besant). Chaque mot est placé entre deux petits trèfles. En cinquième ligne, les lettres EF, IF ou I seul entre deux trèfles. On lit parfois FIDE au lieu de FIDES, et le chiffre IIII entre les lettres IF.

Après que la chute de Famagouste eut fait tomber Chypre sous le sabre ottoman, il ne restait plus grand chose des colonies italiennes en Orient. Mais une revanche sur le croissant fut prise l'année suivante à la bataille de Lépante (1571), car Venise faisait partie de la Sainte Ligue (papauté, Espagne, états italiens dont Venise) dirigée par Don Juan d'Autriche, fils bâtard de Charles Quint et demi-frère de Philippe II. La flotte turque fut anéantie devant le golfe de Patras, et, si Venise avait perdu Chypre, la victoire de Lépante marquait la fin de l'invincibilité des Ottomans.

Monnaie du siège de Famagouste



Table des matières

Le mot du Président, par Michel GOURILLON	p. 3
Le mot du responsable des <i>Annales</i> , par Jean-Louis CHARLET	p. 4
Faux et faussaires dans le monnayage antique, par Georges BALLESTRI	p. 5-10
Les guerres civiles de la république romaine entre la mort de César et l'avènement d'Auguste, à travers les deniers, par Maurice ROUX	p. 11-18
L'épopée de la monnaie d'or de Crésus au franc germinal, par Michel GOURILLON	p. 19-28
Le monnayage d'un empereur byzantin: Héraclius (610-641), par Paul DELORME	p. 29-34
La spécificité provençale du monnayage royal en Provence après l'union à la couronne de France, par Jean-Louis CHARLET	p. 35-44
Une des dernières monnaies émises par l'Orient latin: la monnaie du siège de Famagouste, par A.P. CAVALLLO	p. 45-47
Table des matières	p. 48